

Légèreté et versatilité marquent les jugements du tribunal européen concernant les accords agricoles et de pêche avec le Maroc

Et si c'était l'effet boomerang pour l'UE ?



Le Maroc a eu raison de procéder à une diversification de ses partenariats et de ses marchés

Lire pages 2 et 3

Rentrée scolaire 2021-2022
Priorité au présentiel, le distanciel au choix



Page 6

Medgaz dans l'espoir de nuire au Maroc
Un coup d'épée dans l'eau



Page 5

Demande en cash
20% de croissance en 2020



Page 9

La liste de Halilhodzic



Page 23

Légèreté et versatilité marquent les jugements du tribunal européen concernant les accords agricoles et de pêche avec le Maroc

Et si c'était l'effet boomerang pour l'UE ?

Actualité

Sérénité et réserve, c'est ce qui qualifierait la position du Maroc relative aux arrêts rendus ce jour par le Tribunal de l'Union européenne, au sujet des décisions du Conseil de l'Union européenne relatives à la conclusion des modifications des Protocoles 1 et 4 de l'Accord d'Association entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc portant sur les produits agricoles et autres, d'une part, et de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable, d'autre part. Pour plusieurs analystes marocains, il s'agit bel et bien d'une décision politique qui s'inscrit dans le cadre d'un long feuilleton judiciaire.

« Il s'agit bien d'une décision purement politique en contradiction avec des décisions précédentes émises par le même tribunal. En effet, cette même instance a considéré, dans un premier



Le Maroc a eu raison de procéder à une diversification de ses partenariats et de ses marchés

temps, le Polisario comme une entité fantôme avant de le qualifier aujourd'hui de "représentant du peuple", nous a déclaré Hamid Halim, consultant et spécialiste des médias maritimes. Et de poursuivre : « Cette décision s'inscrit dans un contexte géopolitique tendu marqué par la délimitation des frontières maritimes entre le Maroc et l'Espagne, la reconnaissance américaine de la souveraineté marocaine sur ses provinces sahariennes et la crise diplomatique avec l'Allemagne et l'Espagne. Il est clair que nous sommes aujourd'hui face à un nouvel épisode d'un long feuilleton judiciaire qui risque de prendre des nouveaux tournants avant la prise d'une décision définitive. »

Concernant la position du Maroc, notre interlocuteur pense que la déci-

sion du Tribunal de l'Union européenne a été accueillie avec sérénité et calme comme en atteste la déclaration conjointe de Nasser Bourita, ministre marocain des Affaires étrangères et Josep Borrell, haut représentant et vice-président de la commission européenne. « La langue avec laquelle a été formulée cette déclaration en dit long sur cet état d'esprit. On est loin des propos incendiaires et des critiques virulentes puisque ce sont les pays européens qui seront les premières victimes de cette décision notamment les pêcheurs espagnols spécialement ceux des Iles Canaries. Même s'il y a de fortes chances que l'Espagne signe un accord bilatéral avec le Maroc concernant ce sujet. Du côté du Maroc, nous sommes en position de force et nous avons déjà

procédé à la recherche de nouveaux marchés et d'autres partenariats (Amérique latine, Asie, Russie, Afrique du Sud,...) », nous a expliqué Hamid Halim. Et d'ajouter : « Il faut voir également le bon côté de la chose. La décision du Tribunal de l'Union européenne va permettre de diminuer la pression de pêche sur les stocks et de préserver les ressources et c'est une bonne chose pour les réserves en poissons ».

C'est d'ailleurs, là, l'une des premières revendications des professionnels du secteur qui s'interrogent sur l'utilité des accords de pêche avec l'UE. Un certain nombre d'entre eux demande une évaluation et une révision de ces accords.

Hassan Bentaleb

Pour la CGEM, la coopération Maroc-UE repose sur des fondamentaux solides

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a estimé, mercredi, que la coopération entre l'Union européenne et le Royaume repose sur des fondamentaux solides.

Réagissant à la décision de première instance du Tribunal européen sur les accords agricoles et de pêche avec le Maroc, le président de la CGEM, Chakib Alij a déclaré à la MAP qu'« en tant que secteur privé, nous regrettons cette décision », relevant que pour « prospérer, toute entreprise a besoin de visibilité et d'un environnement commercial fiable ».

Le président de la CGEM s'est dit, par ailleurs, confiant quant à l'avenir des relations bilatérales. « Nous restons confiants et optimistes car l'accord reste en vigueur et la

coopération Maroc-UE repose sur des fondamentaux solides », a souligné M. Alij en visite à Bruxelles à la tête d'une délégation de la CGEM pour présenter le nouveau « Pacte de modernisation du commerce et de l'investissement entre l'UE et le Maroc ».

A rappeler que Business Europe, la CGEM et EuroCham Maroc ont adopté, mardi, un « Pacte de modernisation du commerce et de l'investissement entre l'Union européenne (UE) et le Royaume du Maroc ». Le document appelle à une modernisation du cadre des relations commerciales et d'investissement UE-Maroc, qui est attendue depuis longtemps et doit être capable de libérer le potentiel économique inexploité de ce partenariat afin de soutenir une reprise économique post-pandémique effective et durable.

Hubert Seillan, avocat au barreau de Paris

Les accords Maroc-UE vont se poursuivre dans la légalité

Les accords entre le Maroc et l'Union européenne (UE) vont se poursuivre dans la légalité, a estimé Hubert Seillan, avocat au barreau de Paris.

Commentant pour la MAP la décision du tribunal de l'UE au sujet des accords agricoles et de pêche avec le Maroc, Me Seillan a affirmé que « des juristes, convaincus que la méthode du droit fondée sur l'analyse des faits et le contradictoire doit primer sur toute considération contextuelle, pouvaient espérer de ce tribunal une décision consacrant la légalité des accords tarifaires conclus entre l'UE et le Maroc, sur des motifs rigoureux, mais cette espérance a été ensevelie sous une avalanche de déclarations dont aucune n'a valeur de démonstration en raison du refus de discussion des arguments développés par le Conseil et la Commission ».

Après avoir détricoté les arguments fallacieux mis en avant par les juges du tribunal où « on manie la technique pourtant dangereuse du syllogisme »,

le juriste français a précisé que l'appel de cette décision sera formé devant la Cour de l'UE.

« Ce jugement va donc rejoindre sur la même étagère poussiéreuse les autres décisions de la justice européenne hostiles au Maroc. Ces accords vont donc se poursuivre dans la légalité. Viendra le temps où les juges regarderont les réalités des enjeux et de l'adhésion de la population au développement du Sahara », a noté Me Seillan.

L'avocat parisien est revenu dans ce contexte sur le consentement de la population et le bénéfice qu'elle tire de ces accords, estimant que les dernières élections du 8 septembre font la démonstration la plus concrète et tangible du consentement des populations du Sahara marocain.

Quoi de plus significatif que cette participation massive et unitaire ? S'interroge-t-il, soulignant que « ce que le monde entier reconnaît, parce qu'il voit et entend, le Tribunal l'ignore, semblant aveugle et sourd ».

Réactions des représentants démocratiquement élus dans les provinces du sud au jugement du tribunal de l'UE

Khattat Yanja : *Nous avons défendu cet accord en raison de son importance en termes de développement* Hamdi Ould Errachid : *Le Polisario nous a habitués à ce genre de manœuvres chaque fois que le Maroc réalise des succès diplomatiques*

Le jugement du tribunal de l'Union européenne visant l'annulation des décisions du Conseil européen au sujet des accords agricoles et de pêche n'a pas laissé indifférents les représentants démocratiquement élus des Sahraouis.

C'est ainsi que Khattat Yanja, président du conseil de la région de Dakhla, réagissant au nom des différents conseils élus de la région a déclaré : « Le Sahara marocain accueille des représentations diplomatiques de pays d'Afrique et d'autres continents, et la position américaine est claire concernant la souveraineté du Maroc sur ses provinces du sud... Comment l'Europe peut-elle rendre cette décision qui est toutefois à « caractère politique » mais sans aucune portée ju-

ridique? ».

S'interrogeant sur « l'ignorance du côté européen de la dimension stratégique avec le Maroc, qui joue un rôle important en tant qu'acteur stratégique partenaire des pays de l'Union européenne, Khattat Yanja a poursuivi : « La partie européenne n'a pas tenu compte du fait que nous sommes des représentants et avons été élus démocratiquement dans les provinces du sud et représentons la majorité de la population. Nous avons défendu cet accord en raison de son importance en termes de développement ». Ajoutant : « Nous sommes convaincus en tant qu'élus et représentants des habitants des régions du sud que l'Europe rectifiera cette position devant la Cour d'appel ».

Le président du conseil de la région de Laâyoune-Sakia El-Hamra, Hamdi Ould Errachid, a, quant à lui, fait la déclaration suivante : « La décision de la CJUE n'engage en aucun cas le Royaume » et constitue une « manœuvre politique » de l'Algérie et de sa création le « Polisario » qui nous a habitués à ce genre de manœuvres en essayant de vendre des illusions aux habitants des camps de Tindouf chaque fois que le Maroc réalise des succès diplomatiques ».

Il a rappelé que les modifications apportées aux protocoles 1 et 4 de l'accord d'association entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc relatif aux produits agricoles et autres d'une part, et à l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable d'autre part, ont été ratifiées à l'una-

nimité en 2019 par le Parlement européen, après les visites effectuées par des commissions de l'Union européenne dans les villes de Laâyoune et Dakhla, où ils ont rencontré les représentants légitimes de la population.

Dans ce contexte, M. Ould Errachid a souligné l'adhésion des habitants des provinces du sud à leur marocanité, comme en témoignent leur large implication et leur intense participation aux récentes élections communales, régionales et législatives.

« Nous sommes les représentants légitimes de la population, en vertu de ce que les urnes ont produit, et dans le cadre des élections en tant que mécanisme global pour la pratique de la démocratie », a déclaré M. Ould Errachid.

Ahmadou El-Katab

L'Espagne veut la continuité de l'accord de pêche avec le Maroc

L'Espagne a défendu, mercredi, la continuité de l'accord de pêche entre le Maroc et l'Union européenne, soulignant l'importance vitale de cet accord pour les pêcheurs espagnols.

« Nous voulons la continuité de l'accord (...) dans le cadre des relations de coopération et d'amitié que nous avons avec le Maroc », a souligné le ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, Luis Planas, en réaction à la décision en 1^{ère} instance du Tribunal européen concernant les accords agricole et de pêche Maroc/UE.

Le Maroc est un « partenaire stratégique » et une « zone de pêche importante » pour la flotte européenne et espagnole, puisque sur les 132 navires qui pêchent dans ses eaux, 93 sont des Espagnols, a insisté M. Planas.

Malgré la décision du tribunal, les deux accords « restent en vigueur » au moins pendant une certaine période, a-t-il précisé.

Le gouvernement andalou se dit « très préoccupé »

Le gouvernement de la communauté autonome d'Andalousie se dit « très préoccupé » suite à la décision en 1^{ère} instance du Tribunal de l'Union Européenne (UE) concernant les accords agricole et de pêche avec le Maroc.

La décision du tribunal européen « est une source de grande préoccupation pour nous », a souligné le président de l'exécutif régional andalou, Juan manuel Moreno dans des déclarations à la presse.

« Une grande partie de nos pêcheurs pêchent au Maroc » et « en Andalousie tout ce qui est en lien avec les accords entre l'Union européenne et le Maroc, nous affecte directement et de manière profonde », a relevé le responsable régional espagnol.

M. Moreno affirme espérer « que les intérêts de l'Andalousie en matière de pêche seront pris en compte dans toutes les décisions qui seront adoptées par le gouvernement espagnol au sein de l'Union européenne ».

« Je crois que nos pêcheurs ne peuvent pas être abandonnés (...) et je demande donc aux autorités espagnoles de veiller aux intérêts de notre flotte de pêche au Maroc », a-t-il plaidé.

L'Espagne a défendu la continuité de l'accord de pêche entre le Maroc et l'Union européenne soulignant l'importance vitale de cet accord pour les pêcheurs espagnols.

La commission européenne souligne l'impératif de préserver le partenariat avec le Maroc



La Commission européenne a souligné, mercredi, l'impératif de préserver le partenariat avec le Maroc. « En contact avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita après les arrêts rendus par le tribunal de l'Union européenne aujourd'hui : Je souligne que le Partenariat avec le Maroc est parmi les plus forts de l'UE dans le voisinage Sud », a affirmé dans un tweet le commissaire européen au Voisinage Oliver Varhelyi.

« Il est important de préserver ce partenariat, le consolider et le déve-

lopper avec la confiance et le respect mutuels », a ajouté le commissaire européen.

Dans une déclaration conjointe suite à cette décision, le Maroc et l'UE ont affirmé qu'ils resteront pleinement mobilisés pour continuer leur coopération bilatérale et unis pour défendre la sécurité juridique de leurs accords de partenariat.

Dans le même sens, des eurodéputés ont regretté, mercredi, la décision en 1^{ère} instance du Tribunal européen concernant les accords agricole et de pêche avec le Maroc, tout en plaidant en faveur du maintien et

du renforcement des relations et du partenariat avec le Royaume.

« La décision du tribunal européen nous appelle à intensifier et à maintenir les relations de coopération en matière de pêche et de produits agricoles entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc », a souligné l'eurodéputé italien Andrea Cozzolino, président de la délégation Maghreb au Parlement européen sur Twitter.

Pour sa part, l'eurodéputé italien, Marco Zanni, a relevé que « le Maroc est un partenaire clé dans la région méditerranéenne et en Afrique pour

l'Italie et l'UE ».

« Nous devons redoubler d'efforts pour développer la coopération et la coordination avec ce pays », a-t-il plaidé.

Pour l'eurodéputée française, Dominique Bilde, la décision du tribunal européen est « regrettable ». Toutefois, a-t-elle dit, le Maroc restera un partenaire clé pour l'UE.

Elle a indiqué par ailleurs avoir « demandé une enquête sur la gestion de l'aide européenne aux camps de Tindouf, rattachés de facto au Polisario ».

Quant à l'eurodéputé allemand, Maximilian Krah Mdeq, il a relevé que la décision du tribunal « indique clairement que l'UE ne peut éviter une décision politique : le Sahara fait partie du Maroc ».

Dans une déclaration à la presse, l'eurodéputé Dominique Riquet, a appelé, quant à lui, que « toutes les institutions européennes (Conseil, Parlement, et la Commission) ont une position en faveur des accords avec le Maroc, notamment sur les projets de collaboration agricole et en matière de pêche ». Il a souligné que la décision du tribunal n'entraîne « politiquement aucun changement, avec une majorité qui est favorable à ce qu'on continue et on approfondit la collaboration avec le Maroc ».

Cette décision n'interrompt pas la coopération entre les deux parties, a-t-il relevé, affirmant que « nous défendons la collaboration privilégiée avec le Maroc, qui est plus qu'un partenaire, c'est un ami ».

La fièvre de l'hostilité envers le Maroc s'est emparée de la direction algérienne

Alors que l'Etat algérien s'apprête à organiser le Sommet de la Ligue arabe en se vantant de veiller à consacrer "la solidarité arabe", la réalité montre le contraire : la fièvre de l'hostilité envers le Maroc s'est emparée de la direction algérienne de manière démesurée, a souligné l'écrivain et journaliste Talaâ Saoud Al-Atlassi.

Dans un article intitulé : "O dirigeants d'Algérie, soyez raisonnables", paru lundi sur les colonnes du journal "Al Ittihad Al-Ichiraki", M. Al-Atlassi a mis en évidence le fait que cette même Algérie, qui prétend vouloir agir pour "promouvoir" et "dynamiser" les mécanismes de la solidarité arabe, a rompu les relations diplomatiques avec le Maroc, après avoir persisté à garder les frontières terrestres fermées, "en faisant fi des appels renouvelés du Roi du Maroc au dialogue, à l'entente et à la coopération".

"Si tout ce délire n'est pas l'effet de la fièvre de l'hostilité envers le Maroc, c'est peut-être la rage du haineux qui, dans sa précipitation à faire du mal, frappe à l'aveuglette"... tout en appelant les Arabes à faire preuve de solidarité, alors qu'il est le premier à bafouer les règles et Bienfaits de la coopération et de la solidarité avec le voisin... maghrébin, africain et arabe", a-t-il ajouté.

Les décisions des dirigeants algériens à l'égard du Maroc, qui semblent hostiles, folles et stupides, fomentant la haine et perpétuant l'hostilité, sont porteuses d'une charge politique, qui échappe probablement à la plupart d'entre eux, a-t-il poursuivi, notant que ces ruptures successives contre le Maroc cachent une amertume au regard du déclin de leurs prétextes au sujet de la question du Sahara.

L'écrivain a expliqué que tout un chacun en Algérie sait que toute tentative de faire renaître de ses cendres le projet séparatiste au Sahara marocain est vouée à l'échec, d'autant plus que la proposition marocaine d'autonomie a ouvert une grande fenêtre d'opportunités devant la solution politique, devenant la base du traitement de ce dossier par l'ONU, les puissances mondiales et la plupart des pays du monde.



Il a cité à titre d'illustration les agissements à El Guerguarat qui se sont retournés contre la direction algérienne après l'intervention efficace des Forces armées Royales qui a avorté son rêve de longue date d'avoir une ouverture sur l'océan At-

lantique à travers "une zone libérée" pour priver le Maroc de son prolongement africain.

La reconnaissance américaine de la marocanité du Sahara est un autre pas, venu renforcer, à l'échelle internationale, la crédibilité politique et historique du droit marocain, a-t-il fait observer.

Le Maroc, a écrit M. Al-Atlassi, a offert aux dirigeants algériens une opportunité des plus honorables pour tourner la page d'une période historique de vaches maigres, pavée d'occasions perdues en termes de paix, de coopération et de progrès.

L'Algérie n'a pas répondu à l'initiative marocaine d'autonomie, l'unique solution crédible à ce conflit, et a fait la sourde oreille aux appels de SM le Roi à renforcer les relations maroco-algériennes et à ouvrir les voies du dialogue et de la coopération. Au lieu de cela, elle a intensifié de manière disproportionnée son hostilité envers le Maroc, a soutenu M. Saoud Atlassi.

"Le Maroc d'aujourd'hui est fort... Oui, il est fort. Les dirigeants algériens ne s'attendaient pas à ce développement marocain... tout comme certains pays européens ne l'ont pas vu venir. Ils étaient convaincus

que le Royaume ne serait pas capable d'aller aussi plus loin qu'ils l'avaient, eux-mêmes, imaginé et prévu", a-t-il dit. De l'avis de Talaâ Saoud Atlassi, le Maroc est fort grâce à "la détermination de SM le Roi à l'orienter vers le développement de ses potentialités et la solidification de ses leviers économique, social et politique... Les réalisations des chantiers sociaux, la qualité et la solidité des leviers économiques et la vitalité démocratique, autant d'éléments de force, qui promettent beaucoup dans le cadre du nouveau modèle de développement". Selon lui, le Maroc a pris de court la direction algérienne autant dans ses prévisions que ses attentes, tout comme il a surpris certains acteurs européens. Ce qui explique les manœuvres hostiles émanant ces derniers mois de certains pays européens.

"Les dirigeants algériens croient peut-être qu'ils ont des alliés en Europe, dans leurs projets de cerner le Maroc... Ce sont juste les illusions... d'un Etat en état d'émaciation...", a renchéri l'écrivain-journaliste, avant d'ajouter que la direction algérienne "est en conflit avec elle-même... avec les courants et les loyautés en son sein... plus de 20 généraux sont en

prison... une vingtaine de ministres, dont deux Premiers ministres, sont en prison... et la porte de la prison est toujours ouverte pour d'autres". "La direction algérienne est en déphasage avec son peuple, comme en témoignent la faible participation populaire aux élections, la poursuite du mouvement populaire "Hirak" contre le pouvoir dans tout le pays, outre le rejet collectif de l'Etat en Kabylie...", a-t-il dit, rappelant que ces dirigeants sont incapables de subvenir aux besoins quotidiens de base du peuple algérien, en termes d'approvisionnement régulier en eau, en électricité et en produits de base tels le sucre, l'huile et le poulet.

Cette direction telle qu'elle est..., a-t-il relevé, "tente de trouver des débouchés à ses crises et des excuses à son incapacité... en s'opposant au Maroc et en le rendant responsable de toute la colère de son peuple, de toutes ses défaillances et même de ses incendies".

"S'il vous plaît, dirigeants d'Algérie... soyez raisonnables... seul un Maroc uni, stable et prospère peut sauvegarder vos intérêts dans une interaction maghrébine harmonieuse", a conclu Talaâ Saoud Atlassi.



Al-Atlassi
Seul un Maroc uni, stable et prospère peut sauvegarder les intérêts de l'Algérie elle-même dans une interaction maghrébine harmonieuse

Medgaz dans l'espoir de nuire au Maroc

Un coup d'épée dans l'eau

L'Algérie s'embourbe davantage. L'escalade en est à son comble. Après les multiples tergiversations et manœuvres diplomatiques tous azimuts de la junte militaire, qui sous d'autres cieux démocratiques ne devrait avoir aucune compétence institutionnelle en la matière, voilà qu'Alger brandit « l'arme économique » contre Rabat. Mais encore une fois, ce n'est qu'un épisode à inscrire dans sa bataille forcée « des moulins à vent ». Multiples et manifestes ont été les échecs de l'action « diplomatique » de l'Algérie s'acharnant dans son hostilité maladroite contre l'intégrité territoriale du Maroc. Notre pays, dans un contexte international traduisant l'introduction d'un processus vertigineux de mutations géostratégiques profondes, prélude d'un nouvel ordre économique et politique mondial, s'est bien illustré

par la pertinence de sa démarche politico-économico-diplomatique tant au niveau régional et continental qu'au niveau international, et a, de ce fait, réalisé de grandes avancées.

La politique africaine, la diversification des partenaires économiques, des partenariats géopolitiques rationnels et pragmatiques, le dialogue Sud-Sud à côté d'échanges Nord-Sud plus égaux... , tels sont les fait qui situent désormais le Maroc parmi les pays réellement émergents.

Au lendemain de sa décision « injustifiée » de rompre les relations diplomatiques avec le Maroc (deux jours plus tard), l'Algérie avait annoncé que l'ensemble des approvisionnements de l'Espagne en gaz naturel se feraient dorénavant via son gazoduc reliant directement les deux pays, sans passer par le Maroc, avait rapporté l'agence officielle algérienne de presse APS.

Selon un communiqué du ministère algérien de l'Énergie et des Mines, diffusé par ladite agence de presse, le ministre Mohamed Akbab, lors d'une rencontre avec l'ambassadeur de l'Espagne, a affirmé « l'engagement total de l'Algérie à couvrir l'ensemble des approvisionnements de l'Espagne en gaz naturel à travers le Medgaz » qui relie directement les deux pays.

Il convient de rappeler à ce propos que malgré les crises plus ou moins grandes et constamment répétées entre Rabat et Alger au gré des conjonctures régionales et internationales, le pipeline GME (Gaz Maghreb Europe), inauguré en 1996 et qui relie sur 1400 km les gisements gaziers de l'Algérie, premier exportateur de gaz africain à la péninsule ibérique, a convoyé environ 10 milliards de m³ par an.

Aussi, dans ce contexte de



grandes frictions entre le Maroc et l'Algérie, cette dernière, ayant perdu le nord, les atisant hystériquement, est-il « improbable qu'un accord soit conclu pour prolonger le contrat GME ». Il est « difficile d'imaginer des négociations au vu du manque de canaux diplomatiques entre Rabat et Alger », analyse Geoff Porter, expert en géopolitique du Maghreb.

Selon les observateurs et experts, le transit du gaz algérien par le GME a toujours été avantageux pour les deux pays voisins. En effet, pendant que l'Algérie bénéficie d'une voie d'acheminement à bas coûts de son produit, près de la moitié de ses exportations vers l'Espagne et le Portugal, le Maroc reçoit en contrepartie, annuellement environ un milliard de m³ de gaz naturel, ce qui représente 97% de ses besoins, d'après M. Porter. Les

droits de passage payés en nature en constituent la moitié tandis que l'autre est fournie en gaz acheté à un prix avantageux.

D'autre part, en vertu de conventions dûment conclues entre l'Algérie d'une part et l'Espagne et le Portugal, de l'autre, Alger a des obligations envers ces derniers de même qu'elle ne peut se passer des revenus internationaux de ces contrats, souligne l'analyste du cabinet SPTEC, Roger Carvalho.

Selon un spécialiste marocain de l'énergie, si les Algériens se passaient du GME, « ils seraient les plus grands perdants ». D'ailleurs, une autre conséquence de l'arrêt de ce gazoduc, en l'occurrence une possible perturbation des approvisionnements espagnols bien que l'Algérie ait donné des garanties « aux Espagnols, selon Madrid, pour que « les importations en prove-

nance d'Algérie ne soient pas compromises » par la crise avec le Maroc.

D'autre part, pour l'expert Carvalho, il n'en demeure pas moins qu'« à long terme, utiliser le gaz comme arme économique n'est pas un bon calcul pour l'Algérie », car l'Espagne serait tentée de réduire sa dépendance par rapport à l'Algérie et diversifier, par voie de conséquence, ses sources d'approvisionnement.

Il apparaît, en toute évidence, que les dirigeants algériens, complètement profanes en matière de gouvernance politique et diplomatique, ne savent plus à quel saint se vouer.

Au fil du temps, leur tendance suicidaire de plus en plus avérée s'affirme et mènera inéluctablement, hélas, leur beau pays à la ruine.

Rachid Meftah



Entre paranoïa et tendance suicidaire, la junte au pouvoir mène l'Algérie à sa ruine

Mohamed Arrouchi devant la 42^{ème} session du Comité des représentants permanents de l'UA

Le Maroc insiste sur l'impératif de l'intégration régionale en tant que prérequis à l'intégration continentale

Le Maroc a insisté, mercredi à Addis-Abeba, sur l'impératif de l'intégration régionale en tant que prérequis à l'intégration continentale.

L'ambassadeur, représentant permanent du Royaume auprès de l'Union africaine et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, qui présentait un exposé sur la vision du Royaume pour favoriser l'intégration au niveau du continent devant la 42^{ème} session du Comité des représentants permanents de

l'Union africaine (COREP) qui poursuit ses travaux par visioconférence, a souligné le rôle crucial des Communautés économiques régionales (CER) dans l'intégration continentale, tel que clarifié dans le rapport de la Commission, dans l'esprit du traité d'Abuja et des objectifs socioéconomiques de l'agenda 2063.

Le diplomate marocain qui conduit la délégation marocaine à cette session, a salué l'initiative de l'élaboration en 2018 par l'Union

africaine et ses partenaires, de l'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII).

Cet indice se veut dorénavant un outil pertinent permettant de mieux visualiser l'état d'avancement de l'intégration au niveau de chaque CER, ciblant d'une manière plus concrète les lacunes que les CERs doivent combler, a relevé M. Arrouchi.

Dans ce cadre, le diplomate marocain a lancé un appel aux dif-

férents acteurs africains en vue de renforcer les CER performantes et contribuer à renforcer les autres CER, en l'occurrence l'UMA, en tant qu'étape nécessaire à la réalisation de l'intégration continentale au service du développement et des populations africaines.

Le COREP avait entamé mardi les travaux de sa 42^{ème} session ordinaire en prélude au prochain Conseil exécutif de l'organisation panafricaine.

Lors de cette session, le

COREP se penchera notamment sur le rapport du sous-Comité des questions d'audit, le rapport sur l'opérationnalisation du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) et le rapport du sous-Comité sur la coopération multilatérale.

Le COREP va procéder également à l'examen du rapport du sous-Comité sur les réformes structurelles de l'Union et un autre sur l'état de l'intégration régionale en Afrique.



Le CSPJ arrête la liste des candidats aux élections des représentants des magistrats

Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a annoncé, mercredi, avoir arrêté la liste de cinquante candidats, dont 18 femmes, à l'élection des représentants des magistrats.

Dans un communiqué, le CSPJ indique qu'au cours de sa réunion du 21 septembre et conformément à l'article 31 de la loi organique relative au Conseil, la liste définitive des candidats pour chaque collège électoral selon l'ordre du dépôt des candidatures, a été arrêtée au nombre de 19 candidats, dont cinq femmes (26,31 %), pour les magistrats des Cours d'appel. S'y ajoutent 31 candidats dont 13 femmes (41,93%) représentant les magistrats des juridictions de premier degré.

L'âge des candidats et candidates varie entre 35 et 44 ans (21 candidats), 45 et 54 ans (16 candidats), 55 et 64 ans pour 12 candidats et plus de 64 ans pour un seul candidat, précise la même source.

Le Conseil va publier la liste définitive des candidats et candidates, sachant que le délai imparti pour se présenter a été fixé entre le 5 et le 22 octobre 2021.

Rentrée scolaire 2021-2022

Priorité au présentiel, le distanciel au choix

À la veille de la rentrée scolaire prévue aujourd'hui, le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a répondu aux nombreuses interrogations et a éclairci le flou présent dans les esprits des parents. Par le biais d'un communiqué, le ministère de l'Éducation a confirmé le démarrage effectif de la rentrée scolaire 2021-2022 dès aujourd'hui.

Cette décision concerne tous les niveaux d'enseignement, la formation professionnelle, pour les secteurs public et privé ainsi que les écoles des missions étrangères, sans exception. Deux options s'offrent aux parents. Si l'enseignement présentiel est privilégié, les familles ont également le loisir d'adopter le distanciel pour leurs enfants.

Les familles qui choisiront pour la seconde option, seront certainement celles dont les enfants ne sont toujours pas vaccinés. Ou du moins, qui n'ont pas encore complété leur schéma vaccinal. Rappelons que la campagne de vaccination dédiée aux 12-17 ans n'a pas encore atteint son objectif initial : vacciner en

deux doses (Pfizer ou Sinopharm) près de trois millions d'élèves.

À la date du 28 septembre, plus de deux millions d'élèves ont reçu une dose du vaccin anti-Covid. Soit 67,14% de la cible. En détail, 1.085.492 ont reçu le vaccin Pfizer et 915.456, le vaccin Sinopharm. Pour ce qui est des élèves complètement vaccinés, on en compte 416.810 dont 232.480 piqués avec Pfizer et 184.316 avec Sinopharm.

Enfin, le taux de vaccination de cette tranche d'âge diffère d'une région à l'autre. Drâa-Tafilalet trône la première place (66,51%), à l'opposé de Souss-Massa (39,22%). Entre les deux, on retrouve Guelmim-Oued Noun (62,03%), Béni Mellal-Khénifra (60,34%), Fès-Meknès (55,30%), Rabat-Salé-Kénitra (54,30%) et Marrakech-Safi (51,57%). Plusieurs régions sont en dessous des 50%. En l'occurrence Casablanca-Settat (46,57%), Dakhla-Oued Ed-Dahab (45,46%), l'Oriental (45,41%), Laâyoune-Sakia Al Hamra (44,14%) et enfin Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (43,71%).

C.C



Baisse de 47% de la superficie des forêts incendiées jusqu'au 26 septembre

La superficie des forêts incendiées a enregistré, du 1er janvier au 21 septembre 2021, une réduction significative de 47% et de 11%, en comparaison respectivement avec 2020 et avec la moyenne décennale durant la même période, selon le département des Eaux et Forêts, relevant du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

Un total de 285 départs de feu ont concerné 2.782 ha de forêts depuis le 1er janvier jusqu'au 26 septembre 2021, indique le département dans un communiqué, notant que 34% de cette superficie est constituée essentiellement d'essences secondaires et de formations herbacées. La région qui a connu la plus grande superficie incendiée est la ré-

gion du Rif (Chefchaouen, Larache, Tanger-Assilah, Fahs Anjra, Mdiq-Fnideq-Tétouan, Ouazzane) avec 81 départs de feu et une superficie parcourue de 1.487 ha, suivie par la région de Fès-Boulemane (Fès, Sefrou, Boulemane) avec 17 départs de feu et 859 ha parcourus par les feux.

Les espèces forestières les plus touchées sont le chêne-liège, le pin d'Alep, et le chêne vert, relève le département des Eaux et Forêts.

Les plus grands incendies de cette année sont enregistrés dans la forêt de Jbel Sougna dans la province de Chefchaouen qui a parcouru une superficie de 1100 ha, suivis par les deux feux concomitants de la province de Sefrou, à Laânceur (Dayat Iffer) et à Ighezrane (Ribate Al Kheir) avec des superficies

estimées respectivement à 470 ha et 350 ha.

Grâce aux efforts déployés par les différents intervenants en matière de prévention et de lutte contre les incendies de forêts, le nombre d'incendies et la superficie parcourue jusqu'à présent demeurent limités par rapport à l'année dernière et à la moyenne décennale (2011-2020).

Toutefois, le dispositif estival de veille et d'intervention reste toujours à son niveau maximal de mobilisation et d'alerte jusqu'à l'arrivée des premières pluies, souligne le communiqué.

En outre, des programmes ambitieux de reconstitution et d'aménagement des espaces forestiers incendiés, sont déjà lancés systématiquement à l'échelle nationale, notamment celui de la forêt de Zemzem (préfecture de

Mdiq Fnideq) incendiée en 2020, sur une superficie de 1024 ha, qui connaît actuellement des efforts considérables en matière de réhabilitation des écosystèmes endommagés, mobilisant un budget de 15,5 millions de DH (MDH), réparti principalement sur le reboisement de 485 ha, la régénération et le nettoyage de 515 ha, l'ouverture et l'entretien de pistes de 17 km et la clôture de sites vulnérables sur une longueur de 77 km.

Il s'agit aussi de la forêt de Jbel Sougna (province de Chefchaouen) incendiée en 2021, qui sera réhabilitée dès à présent, par un budget évalué à 23 MDH, comprenant le reboisement de 200 ha, la régénération naturelle de 900 ha, l'ouverture et l'entretien de pistes sur 17 km, l'entretien de trachées pare-feu de 20 km, conclut le communiqué.

Fumio Kishida

Un homme de consensus pour diriger le Japon

Portrait



Fumio Kishida, 64 ans, vainqueur mercredi de l'élection interne du parti au pouvoir au Japon et par conséquent futur Premier ministre, est un ancien chef de la diplomatie nipponne cultivant un esprit de consensus rassurant, à défaut d'un charisme convaincant.

Cet élu de Hiroshima (ouest du Japon) à la Chambre basse du Parlement depuis 1993 - comme son père et son grand-père avant lui - accède au pouvoir à sa deuxième tentative: il avait échoué il y a un an face à l'actuel dirigeant Yoshihide Suga, qui a renoncé à se représenter en raison de son impopularité.

"Je n'étais pas assez bon", a estimé récemment M. Kishida à propos de sa précédente campagne pour la présidence du Parti libéral-démocrate (PLD, droite conservatrice) en 2020. "C'est différent cette fois-ci. J'ai la ferme conviction que je suis le leader qu'il faut à présent", a-t-il ajouté, s'efforçant de gommer son image lisse et terne.

"Le simple fait qu'il doit prouver (qu'il a changé, NDLR) est déjà un signe peu encourageant" selon Brad Glosserman, expert de la politique japonaise et professeur à l'Université Tama de Tokyo interrogé par l'AFP.

Mais les forces dominantes au sein du PLD ont estimé que M. Kishida était "un pari plus sûr en termes de stabilité"

que son principal rival Taro Kono, plus populaire auprès des adhérents de base et du grand public mais perçu comme "moins malléable" par les barons du parti, a ajouté M. Glosserman.

Fumio Kishida a été pendant cinq ans (2012-2017) le ministre des Affaires étrangères de l'ancien Premier ministre Shinzo Abe.



Fervent militant du désarmement nucléaire dans le monde, il a notamment contribué à la visite de Barack Obama à Hiroshima en 2016

Fervent militant du désarmement nucléaire dans le monde, il a notamment contribué à la visite de Barack Obama à Hiroshima en 2016, la première d'un président américain en exercice dans cette ville détruite par la bombe atomique en 1945.

Cela ne l'empêche pas d'être favorable à la relance du nucléaire civil au Japon, dont l'usage est très limité depuis la catastrophe de Fukushima en 2011. En plus du redémarrage de réacteurs anciens, il plaide pour l'introduction de petits réacteurs modulaires.

Sur le plan économique, cet ancien banquier a promis un nouveau plan de relance budgétaire pour accélérer la reprise après le choc de la pandémie et a affiché sa volonté de réduire les inégalités sociales.

"Les gens veulent une politique de générosité", a estimé M. Kishida, disant disposer d'une grande capacité d'écoute.

Mais il a ménagé la chèvre et le chou en se disant également soucieux de veiller à l'assainissement des finances publiques, alors que la dette du Japon a culminé à 256% du PIB national en 2020 selon le Fonds monétaire international (FMI).

Sur les enjeux de société, il apparaît plus ffileux que M. Kono. Contrairement à son rival, M. Kishida a ainsi dit qu'il n'avait "pas atteint le point d'ac-

cepter le mariage entre personnes de même sexe", qui n'est pas autorisé au Japon. Il s'est aussi montré tiède sur la question sensible au Japon d'accorder le droit à des époux de ne pas prendre le même nom de famille, se contentant simplement d'appeler à un débat sur le sujet.

Lors de sa précédente campagne pour la présidence du PLD il y a un an, ce qui devait être une opération de communication avait viré au désastre: visiblement désireux de passer pour un Japonais "ordinaire", il avait publié sur Twitter une photo avec sa femme portant un tablier de cuisine et venant de lui servir son repas.

Enfant, il a vécu plusieurs années à New York avec sa famille, où il dit avoir été victime de racisme à l'école, une expérience difficile qui lui aurait donné selon lui le sens de la justice et de l'équité.

Il a échoué trois fois au concours d'entrée à la faculté de droit de la prestigieuse Université de Tokyo ("Todai"), au grand dam de ses parents. Il a étudié à la place le droit à Waseda, une autre université tokyoite réputée.

Grand amateur de baseball, le sport collectif le plus populaire du Japon qu'il a lui-même pratiqué dans sa jeunesse, il soutient sans surprise les Hiroshima Toyo Carp, le club de son fief familial et politique.



Une post-mortem post-Merkel

Après 16 ans au pouvoir, Angela Merkel se retire de la chancellerie allemande. Alors que les présidents et les premiers ministres d'autres pays sont venus et sont partis, Merkel est restée au pouvoir pendant quatre mandats électoraux, bénéficiant généralement d'un taux d'approbation public élevé. Mais avec son Union chrétienne-démocrate (CDU) potentiellement dans l'opposition après les élections fédérales du 26 septembre en Allemagne, comment devrions-nous évaluer son long règne ?

En tant que fille d'un ecclésiastique protestant qui avait quitté l'Allemagne de l'Ouest pour l'Allemagne de l'Est communiste par conviction personnelle, Merkel y bénéficiait de privilèges. Elle a été autorisée à fréquenter l'université en Allemagne de l'Est, à participer à des échanges de visites à Moscou et à appartenir à l'élite de la jeunesse communiste (FDJ) de son pays jusqu'à l'âge de 35 ans, date de la chute du mur de Berlin. Lorsque la CDU ouest-allemande s'est établie dans les nouveaux États de l'Est de l'Allemagne avant les élections fédérales de 1990, le chancelier de l'époque, Helmut Kohl, a recruté la jeune femme politique avisée dans le parti. Merkel a presque immédiatement accédé à de hautes fonctions et est finalement devenue chef du parti. À la suite des élections de 2005, elle a remplacé Gerhard Schröder au poste de chancelier.

Bien que Merkel n'ait pas grandi dans une économie de marché, elle s'est présentée contre Schröder en tant que libérale économique et s'est engagée à étendre les réformes du marché du travail qu'il avait menées. En raison des revenus de remplacement de salaire élevés fournis par son système de sécurité sociale, l'Allemagne au début des années

2000 avait le taux de chômage le plus élevé parmi les travailleurs peu qualifiés de tous les pays industrialisés et, par intermittence, les taux de croissance les plus faibles de l'Union européenne. Beaucoup la considéraient comme « l'homme malade de l'Europe ». Les réformes de Schröder ont été un énorme succès car elles ont permis au pays de retrouver sa santé économique – ironiquement, sous Merkel – et de réduire le chômage dans tous les segments du marché du travail.

Mais Merkel elle-même n'a pas contribué à ces réalisations économiques, car elle a décidé de ne pas tenir ses promesses électorales après avoir remarqué qu'elles ne jouaient pas bien dans les médias. Ainsi, alors que Schröder avait réduit le salaire quasi-minimum impliqué par les revenus de remplacement du salaire, Merkel a introduit un salaire minimum légal.

Au fil des ans, Merkel s'est de plus en plus détournée des politiques de libre marché, adoptant à la place les positions traditionnelles du Parti social-démocrate (SPD) et sympathisant avec le néo-dirigisme du Parti vert – des positions plus proches de son état d'esprit. Cela lui a permis de conquérir les électeurs de gauche, mais a endommagé la marque de base de la CDU, qui avait défendu l'orientation libérale de la république fédérale depuis la seconde guerre mondiale. Ainsi, alors que Merkel poussait le SPD vers la gauche et contrôlait les Verts, elle libérait tellement d'espace à droite qu'un nouveau parti politique – l'Alternative d'extrême droite pour l'Allemagne (AfD) – a émergé pour retirer des voix importantes aux députés CDU.

Certes, Merkel était une maîtresse dans l'équilibrage de diverses positions politiques dans les affaires intérieures et

étrangères. Elle a coopéré habilement avec les leaders d'opinion et a consulté chaque semaine les sondeurs. Plus que n'importe lequel de ses prédécesseurs d'après-guerre, elle a renoncé à sa propre politique et s'est plutôt alignée sur les points de vue des médias grand public. Mais alors qu'elle parvenait à traduire la faveur qu'elle obtenait ainsi en succès aux urnes, la rationalité économique et ce que le sociologue allemand Max Weber appelait « l'éthique de la responsabilité » tombaient souvent à l'écart.

Par exemple, Merkel a répondu à l'hystérie médiatique déclenchée par la catastrophe de Fukushima en 2011 au Japon en décidant de sortir progressivement de l'énergie nucléaire, même s'il aurait dû lui être évident que sans l'énergie nucléaire, l'Allemagne n'aurait pas de stratégie crédible pour lutter contre le climat monnaie. Et parce qu'elle a depuis été forcée par l'UE et les Verts d'accepter que l'Allemagne supprime également toutes les sources de combustibles fossiles, elle laisse derrière elle un pays qui se dirige vers une politique énergétique majeure.

De même, lorsque l'Europe en 2015 fait face à la perspective d'un afflux important de réfugiés du Moyen-Orient, elle s'est laissée émuvoir par les images médiatiques et a opté pour une politique d'ouverture des frontières qui a fortement bouleversé les Européens de l'Est et les Britanniques. Lorsque le Premier ministre britannique de l'époque, David Cameron, a demandé à Merkel de soutenir ses suggestions pour limiter la migration sociale en Europe afin d'aider à maintenir le Royaume-Uni dans l'UE, elle a refusé. Le flot de réfugiés a ensuite contribué à faire pencher la balance en faveur du vote britannique sur le Brexit en 2016.

Comme tous les chanceliers allemands d'après-guerre, Merkel mérite des éloges pour avoir cherché la réconciliation avec la France. Elle a noué des relations amicales avec les quatre présidents français avec lesquels elle a traité.

Mais la carte blanche qu'elle a donnée à la Banque centrale européenne pour sa politique de renflouement des investisseurs internationaux – sur insistance de la France – a posé problème. Elle a permis à la BCE de contourner le traité de Maastricht, qui interdit la monétisation de la dette nationale. Les mesures de la BCE ont outrepassé la discipline de marché – des taux d'intérêt plus élevés – nécessaires pour empêcher les pays très endettés d'emprunter de manière excessive. Si l'augmentation du fardeau de la dette nationale entraîne une augmentation de l'inflation dans les années à venir, Merkel en sera en partie à blâmer. Enfin, en raison de son faible taux de natalité, l'Allemagne – comme de nombreux pays européens – est confrontée à des problèmes démographiques importants qui mettent gravement en péril la stabilité de son système public de retraite. Merkel a toujours été consciente de ce problème, mais n'était pas disposée à poursuivre des réformes substantielles que le courant dominant trouvait inconfortables. La seule exception potentielle était sa politique en matière de réfugiés.

Quel que soit le bilan de Merkel au pouvoir, son départ marque la fin d'une ère politique. Mais le bilan final de sa remarquable endurance politique sera mitigé, car, plutôt que d'essayer de diriger les événements et l'opinion publique, elle s'est trop souvent laissée emporter par eux.

Par Hans-Werner Sinn
Professeur émérite d'économie
à l'Université de Munich



Industries manufacturières

Légère hausse de l'indice des prix à la production en août

L'indice des prix à la production du secteur des "Industries manufacturières hors raffinage de pétrole" a enregistré une hausse de 0,1% au cours du mois d'août dernier, par rapport à juillet 2021, selon le Haut Commissariat au Plan (HCP). Cette évolution est la résultante de la hausse de 2,7% des prix de la "Métallurgie", de 1,4% de la "Fabrication de boissons", de 0,6% du "Travail du bois et fabrication d'arti-

cles en bois et en liège", et de 0,1% de la "Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques", explique le HCP dans une note d'information relative à l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière (IPPIEM) d'août 2021. Cette variation tient également compte de la baisse de 0,1% des prix des "Industries alimentaires", de la "Fabrication d'équipements électriques", de la "Fabrication

d'autres produits minéraux non métalliques" et de 0,3% de la "Fabrication de textiles".

Par ailleurs, les indices des prix à la production des secteurs des "Industries extractives", de la "Production et distribution d'électricité" et de la "Production et distribution d'eau" ont connu une stagnation au cours du mois d'août dernier.

Demande en cash 20% de croissance en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, la demande en cash a marqué en 2020 une accélération exceptionnelle pour atteindre une croissance de 20% contre 7% en 2019, soit le rythme le plus élevé observé sur les trente dernières années.

La circulation fiduciaire s'est établie ainsi en valeur à quelque 319 milliards de dirhams (MMDH) en 2020, tandis qu'en volume, elle s'est située à 2,1 milliards de billets et 2,9 milliards de pièces de monnaie, soit des progressions respectives de 17% et 2%, précise Bank Al-Maghrib (BAM) dans son rapport annuel sur les infrastructures des marchés financiers et les moyens de paiement, leur surveillance et l'inclusion financière.

Alors que la tendance était normale sur les deux premiers mois de l'année, les sorties nettes de billets de banque (BBM) ont fortement augmenté entre les mois de mars et mai, enregistrant un total sur la période de plus de 38 MMDH contre une moyenne de 6,6 milliards sur la même période des trois dernières années.

Notant qu'un pic historique a été observé pour le mois de mars dont le flux est passé de 2 MMDH ha-

bituellement à 16 milliards, le rapport explique cette hausse inédite par le recours massif des ménages au cash pour régler les achats de produits de base ayant connu une forte demande au début de la crise sanitaire ainsi que pour constituer des réserves en cash au regard des incertitudes qui ont plané sur l'étendue et la durée de la pandémie.

Sur le reste de l'année, et en dépit de la distribution des aides du gouvernement en cash, le recul de l'activité économique sous les effets de la pandémie s'est reflété dans la circulation fiduciaire, qui a évolué à un rythme inférieur à sa cadence normale, mais sans autant compenser les sorties massives observées auparavant, relève le rapport, ajoutant que les flux nets se sont ainsi limités à un peu plus de 10 milliards, tandis qu'ils avaient évolué entre 2017 et 2019 aux alentours de 14 milliards.

Ainsi, le ratio de la circulation fiduciaire rapporté au PIB s'est établi à 30% contre une moyenne de 22% constatée lors des années précédentes, fait savoir la même source, faisant remarquer que cette hausse importante a été observée au niveau de plusieurs pays.



المملكة المغربية
رئيس الحكومة
العمومية العامة لإدارة السجون
وإعادة الإدماج

إعلان

عن تنظيم امتحانات ومباراة مهنية

تعلن العمومية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج أنها ستنظم امتحانات ومباراة مهنية برسم سنة 2021 وذلك وفق الجدول التالي:

أخر أجل لإيداع طلبات الترشيح	تاريخ الامتحان أو المباراة المهنية	مركز الامتحان وللمباراة المهنية	الشروط النظامية المطلوبة	الحصص (Quota)	الدرجة الممنوحة بشأنها
2021/10/15	2021/10/30	مركز الامتحان والمباراة المهنية نظمت او بهراكز اخرى اذا اقتضت الحاجة الحاصلة ذلك	6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة محرز من الدرجة الرابعة	1	محرز من الدرجة الثالثة
			6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة مساعد اتاري من الدرجة الثالثة	1	مساعد اتاري من الدرجة الثانية
			6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة مساعد تقني من الدرجة الثالثة	2	مساعد تقني من الدرجة الثانية
			6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة تقني من الدرجة الرابعة	3	تقني من الدرجة الثالثة
			6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة تقني من الدرجة الثالثة	5	تقني من الدرجة الثانية
			6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة متصرف من الدرجة الثالثة	2	متصرف من الدرجة الثانية
			4 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة مؤمنس دوله من الدرجة الأولى	3	مهندسون دولة من الدرجة لاعتارة
			4 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة متبيلل من الدرجة الأولى	1	صبياني من الدرجة الاعدزة

طريقة المشاركة

يعين على الموقعين المرشحين في الامتحانات أو المباريات المهنية تملكيرة علاه والمحتقرين عن الشروط النظامية المطلوبة نفيام با يلي:

- 1- يالوج غضاه الموظف والحواف الإلكتروني للعمومية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج WWW.DGAPR.GOV.MA في أجل أقصاه 2021/10/15 وذلك من أجل:
أ) التسجيل؛
ب) سحب الغالب تعلقوا؛
ج) توقيع الصلح من طرف الرئيس المباشر؛
د) إعادة رفعه بصيغة PDF ضمن الموقع
- 2- سحب مستغاه المشاركة في الامتحانات أو المباريات المهنية عن قضاها الموظف بالموقع الإلكتروني للعمومية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج بنده من 2021/10/25.

معالجة طلبات الترشيح

يعين على نوابس العباتر التكد من المعضمت الوارده في لائحة الترشيح الخاصة بالموظفين الذايعين له بقضاها الموظف وذلك قس قبوها بصفة نهائية.

ملاحظة:

- سهمان عن اللائحة الأونة المتأششين ماعدوزن لاجراء لامتحانات أو المباريات مهنية بالموقع الإلكتروني للعمومية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج WWW.DGAPR.GOV.MA بتاريخ 2021/10/22 واللائحة النهائية ابتداء من 2021/10/25.
- اعتبارا للوضعية الوظيفية في بلادنا وفي طار توجيب وضبط الإجراءات التنظيمية يجب عن جميع الموظفين الأجراء نام للإجراء ب لاعتارة المسطرة الوظيفية عن مرسوم كوفده 19 المستعجد الوارده تكاملاته تعميمه لهم عند الاجتهاد (...)

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

CHAMP IGNON	ASSUJ- ETTI	BOULIER FIN D'ANNÉE	ROMAINS	CAUSE DE FIÈVRE	BALAI	AMI DÉVOUÉ	MUSE DE L'ASTRO- NOMIE	PARTIE DU CORPS
LIT ARABE				COPAIN	VOUS COUPE LE SOUFFLE	DIX SUR DIX MAGIC- IENNE		
PIGE		DEMI- SOLDE	EN VITESSE	COULÉE DE LAVE	FRAGRANT DÉLIT EN HÂTE		NICKEL	
TABAC				REPLA- CEMENT GRECQUE			LETTRES DE BARNES	
PINGRE ÉCRIVAIN ALGÉRIEN				LETTRES DE LONDRES	FEMME GENDAR- ME	FAIRE SES ADIÈUX	VENUE AU MONDE RÉCUSA	
FARIBOLE								MOLLA- SSON
				OVATION	FORME D'AVOIR		EN CATIMINI	
LIAISON INCORRE- CTE CRACK			ARDENT					ORIENT
PROLON- GERIONS		LITHIUM	COULÉE DE LAVE PRÊTE- NOM		PRÉPOS- ITION	À LA MODE	CARDIN- AUX EN BOIS	
UN ALLEMAND				PRONOM INDÉFINI		NON RUSSE		

Solution mots flechés d'hier

H	A	T	A					
Y	E	N	A	B	S	C	O	N
A	P	R	E	R	E	T	A	U
O	R	N	I	D	T	A	R	D
A	C	E	R	E	E	T	A	I
R	E	R	A	R	C	A	N	E
D	I	S	S	O	L	U	E	T
T	U	I	L	E	Z	A	C	
V	E	R	D	I	D	E	B	R
A	E	L	I	N	C	E	U	L
P	A	N	L	E	O	K	R	A
A	N	T	I	D	R	U	A	P
E	T	E	T	E	T	R	A	L

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Correspondants
Ahmadou El Katab (Ladyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmouein Warrach

Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Les bons amis le sont toujours.
- II. C'est du sang en argot. - On y voit des canards.
- III. Petit avantage bon à prendre. - Musée de cire.
- IV. Ne manquent donc de rien. - Vous tient à l'oeil. - Crie dans les bois.
- V. C'est qu'elles devaient être trop courtes.
- VI. Elles jalonnent l'Histoire. - Se jette à l'eau.
- VII. Il est dangereux en haut du mur. - Monte à palan.
- VIII. Joue le grand rôle dans "Les bronzés". - Faciles. - Quatre quarts.
- IX. Sont souvent moins chers que choisir à la carte. - Le fou chantant.
- X. Dogmatiques.

VERTICALEMENT.

- 1. On y trouve plus que du charme.
- 2. Les tripes y sont toujours à la mode. - Idéale.
- 3. Porte-mallots ? - Paire d'antennes.
- 4. Bientôt hors service. - Attaque menée par les poilus.
- 5. Massif allemand qui fait penser à une grande Parisienne. - Née en Belgique, elle disparaît à Conflans.
- 6. Dans le coup. - Les débuts de l'architecture.
- 7. Elle a fait la renommée de Rome. - Permet de raccourcir le discours.
- 8. Qui en donne plus en espérant l'emporter.
- 9. Stradivarius savait la faire mieux que d'autres. - Pas trop noire.
- 10. Vraiment désolées. - Qui a peut-être pris une déculottée !
- 11. Mise en ordre. - Entrées en tête.
- 12. Vieille.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	R	A	T	I	O	N	A	L	I	S	E	R
II	O	T	A	R	I	E	S		C	A	V	E
III	U	R	N	E	S		P	E	A	G	E	S
IV	L	E	K		I	T	E	M		A	N	S
V	E		E	F	F	I	C	A	C	I	T	E
VI	B	R	R	R		E	T	I	R	E		M
VII	O	A	S	I	E	N		L	I	S	T	E
VIII	U	V		M	U	S	C	L	E		A	L
IX	L	E	S	E	R		R	E	U	N	I	E
X	E	S	C	R	O	Q	U	E	R	I	E	S

Grilles de sudoku

Facile

9			3	7		2		
		7	6					1
3				2			7	6
	8	6	9			1		
2			8		6			5
		1			3	4	6	
1	7			8				2
8				5	3			
		9	3	2				7

Moyen

				2		8	1	
				8	5		4	
8	4		1		3			
	1					8		2
	7						6	
9	5						7	
		9		3		2		4
	4		8	6				
7	3	2						

Difficile

			1	4				
	2			6		3		1
						5	4	6
		6		3	1			
9			8		6			5
			4	5		1		
1	3	7						
2		4		7				1
				1	9			

Expert

7	5	8		1				
		8	6	3		4		
								8
1	3					8	7	
	8	7				9		6
3								
		6		5	9	1		
			1	6		4	7	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	9	2	3	6	8	7	4	1
7	8	4	9	1	5	6	2	3
6	1	3	7	4	2	5	9	8
1	6	8	2	5	3	9	7	4
3	4	9	6	8	7	1	5	2
2	5	7	1	9	4	8	3	6
9	2	6	5	3	1	4	8	7
4	3	5	8	7	6	2	1	9
8	7	1	4	2	9	3	6	5

Moyen

6	1	9	3	7	4	5	2	8
2	7	5	1	8	9	6	3	4
3	8	4	6	5	2	9	7	1
5	3	2	7	4	6	1	8	9
4	9	7	8	2	1	3	6	5
1	6	8	9	3	5	7	4	2
7	2	3	5	1	8	4	9	6
9	4	1	2	6	3	8	5	7
8	5	6	4	9	7	2	1	3

Difficile

6	3	8	5	9	2	7	1	4
9	1	2	4	7	8	3	5	6
7	5	4	1	6	3	8	9	2
2	9	7	8	3	5	4	6	1
4	6	3	9	2	1	5	8	7
1	8	5	6	4	7	2	3	9
8	2	6	3	1	4	9	7	5
3	4	1	7	5	9	6	2	8
5	7	9	2	8	6	1	4	3

Expert

4	8	5	6	3	1	7	2	9
6	7	2	9	5	4	1	3	8
9	1	3	7	8	2	5	6	4
8	6	7	5	1	9	2	4	3
3	5	4	2	7	8	6	9	1
2	9	1	4	6	3	8	5	7
1	4	9	8	2	6	3	7	5
5	2	8	3	4	7	9	1	6
7	3	6	1	9	5	4	8	2

Art & culture

“Josée, le tigre et les poissons”

Un film d'animation insolite mariant subtilement humour, mélancolie et handicap

La culture japonaise est en deuil. Après la mort d'un caïd du manga, Takao Saito, Eiichi Yamamoto, maître de l'animé japonais a lui fait pleurer des milliers de fans après sa disparition à l'âge de 88 ans. Mais ces deux lumières qui se sont éteintes n'ont pas pour autant plongé dans le noir la créativité nipponne ni freiné les velléités artistiques des auteurs du pays au soleil levant “Josée, le tigre et les poissons” en est le parfait exemple.

Dans la pure tradition des films d'animation japonais, “Josée, le tigre et les poissons” met en scène une histoire insolite, mariant subtilement humour et mélancolie. Une histoire poignante où le handicap tient une place prépondérante, sans se départir de la légendaire poésie et légèreté qui rythme les animés de l'archipel. Emouvant à défaut de ne pas être révolutionnaire, ce chef d'œuvre réalisé par Kōtarō Tamura, dont c'est le premier long-métrage, raconte l'histoire de Josée, une

jeune fille paraplégique depuis son plus jeune âge, et plongée dans son petit monde fait de livre et d'une imagination débordante. Jusqu'au jour où sa vie bascule avec l'apparition de Tsuneo.

Jeune étudiant à la faculté de biologie marine, Tsuneo aimerait plus que tout au monde poursuivre ses études au Mexique pour réaliser son rêve et nager dans les eaux tropicales. Mais sans argent, ce rêve n'est qu'utopie. Par chance, après une rencontre accidentelle avec Josée, la grand-mère surprotectrice de cette dernière engage le jeune homme comme aide-soignant à temps partiel.

Le relation entre Josée et Tsuneo n'est pas un long fleuve tranquille. Comme le feu et la glace, l'exigence et l'obstination de Tsuneo contrastent avec la patience et le calme de son nouveau protecteur. S'ils apprennent petit à petit à se connaître et s'apprécier, leurs destinées et rêves semblent les éloigner de plus en plus l'un de l'autre.



Ecrit par Sayaka Kuwamura, “Josée, le tigre et les poissons” est en réalité une adaptation du roman éponyme, écrit par Tanabe Seiko et publié en 1985. Pour être plus précis, l'animé est plutôt la seconde adaptation du roman de Seiko. Il y a une dizaine d'années, le livre a déjà eu droit à une première adaptation en prises de vue réelle. Mais Kōtarō Tamura, storyboarder de Sword Art Online et encore Full Metal Alchemist Brotherhood, a magnifié l'œuvre originale par une réalisation harmonieuse et une composition d'images époustouflantes et hautes en couleur. Rien de bien surprenant pour Tamura. A 41 ans, il fait carrément figure de vétéran au pays du soleil levant.

Sa manière d'éviter à tout prix de verser dans la dramaturgie imposée par le Handicap de Josée dit tout de sa virtuosité. Kōtarō Tamura a voulu faire de son œuvre un animé romantique. Les moments visuellement magiques

ont été primordiaux en ce sens, à l'image de cette séquence onirique où la jeune fille rêve qu'elle nage comme une sirène au milieu des poissons. Le réalisateur a réussi son coup au point qu'à un moment du film, on en oublierait même que Josée est tétraplégique.

Certes, un peu plus de passages oniriques n'auraient pas été de trop, car quoi qu'on en dise, ils sont les garants d'une fantaisie plus que bienvenue. Mais on ne tiendra pas rigueur au réalisateur. La balance des points forts et points faibles de l'anime est largement positive. Même si on doit vous avouer que le récit prend parfois les allures d'un électrocardiogramme plat. Du moins jusqu'au climax où les rebondissements ne manquent pas. Ainsi “Josée, le tigre et les poissons” confirme que si certaines grandes figures de l'animé japonais ne sont plus de ce monde, cet art n'est pas mort pour autant.

Chady Chaabi

Le livre "Quand l'architecture se fait ambassade" présenté à Rabat



Le livre “Quand l'architecture se fait ambassade”, réalisé sur initiative de la Fondation diplomatique, en collaboration avec le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, a été présenté mercredi à Rabat en présence de personnalités politiques et diplomatiques du Maroc et d'autres pays.

Partant du fait que les représentations diplomatiques, au-delà de leur rôle fonctionnel, servent de vitrine pour la culture et l'histoire de tout pays, l'ouvrage met en valeur les particularités architecturales de dix bâtiments d'ambassades situés à Rabat, à travers des photos et des témoignages d'ambassadeurs et de responsables diplomatiques des pays concernés.

Les ambassades mises à l'honneur dans ce livre sont celles du Royaume d'Arabie Saoudite, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis, de l'Egypte, des Emirats arabes unis, de l'Indonésie et du Sultanat d'Oman, ainsi que la Nonciature Apostolique de Rabat.

“C'est une initiative qui peut être qualifiée de première en son genre et s'inscrit dans le cadre des orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en ce qui concerne la promotion de la diplomatie culturelle”, a affirmé à cette occasion le ministre de l'Amé-

nagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha Bouchareb.

Cet ouvrage est riche en informations et photos des bâtiments de certaines missions diplomatiques accréditées au Maroc, qu'il s'agisse d'ambassades ou de résidences d'ambassadeurs, a souligné Mme Bouchareb dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP.

Il contient, également, une série de témoignages d'ambassadeurs des pays amis et frères, mettant en relief la profondeur et la qualité de leurs relations avec le Maroc, a-t-elle relevé, ajoutant qu'ils expriment aussi leur admiration et l'intérêt qu'ils portent à l'architecture marocaine traditionnelle, qui est mixée au style architectural de leurs pays au moment de la construction de leurs sièges diplomatiques.

“Ce fait n'est pas nouveau puisque le rayonnement de l'architecture marocaine, grâce à sa diversité et son authenticité, a franchi les frontières”, a-t-elle estimé, faisant remarquer que plusieurs monuments marocains sont classés patrimoine mondial de l'UNESCO et qu'un certain nombre de pays affichent un engouement particulier pour le style architectural marocain et les arts traditionnels associés, tels que la sculpture sur bois, la poterie et le plâtre.

La finale de la ligue nationale d'improvisation théâtrale "Nojoum" prévue le 3 octobre

La finale de la 2^{ème} édition de la Ligue nationale d'improvisation théâtrale "Nojoum" aura lieu le 3 octobre à Casablanca. "Une finale qui s'annonce haute en couleur puisqu'elle opposera les quatre équipes qualifiées de chaque région du pays ayant participé au projet lors de la saison 2020-2021, à savoir "Les loups de l'impro" de Casablanca, "North impro" de Tanger, "Guerwawa d'impro" de Fès et "Les titrits" d'Agadir", selon un communiqué de la Fondation Ali Zaoua, un des orga-

nisateurs de l'événement.

La demi-finale de l'édition aura lieu le samedi 2 octobre (17h00), et la finale se tiendra le dimanche 3 octobre (15h00) au Centre culturel Les Etoiles de Sidi Moumen. "Des équipes entraînées depuis des semaines pour arriver en tête du classement, des improvisateurs prêts à tout pour remporter le titre national, une patinoire plus vraie que nature, un arbitre gonflé à bloc et un public impatient... tous les ingrédients sont réunis pour faire de ces deux jours

de finale un événement mémorable", assurent les organisateurs.

Et ce sont les spectateurs qui auront le privilège de désigner, grâce à leurs votes, la meilleure équipe d'improvisateurs, précise-t-on, ajoutant que les matchs seront disponibles en live stream sur les réseaux sociaux du centre: @LesEtoilesMaroc. La Ligue nationale d'improvisation théâtrale "Nojoum" contient plusieurs équipes d'improvisation et a été créé par le comédien et improvisateur Ismail El Fallahi.



Bouillon de culture

Littérature

Le roman "Chroniques du Détroit", de son auteur Rachid Boufous, est la dernière parution des éditions le Fenec, dans le cadre de la rentrée littéraire septembre-2021, indique un communiqué de la maison d'édition.

Selon le Fenec, "Les Chroniques du Détroit", à l'instar des romans historiques au rythme palpitant, donne à découvrir un Tanger international.

Cette œuvre de 184 pages est un voyage palpitant à la rencontre de citoyens d'horizons différents, notamment des Anglais, des Allemands, des Français, des Espagnols, des Russes et des Chinois, tous venus à Tanger pour quelques jours, mais qui y demeureront toute leur vie. Au fil des pages, des gens célèbres font leur apparition, notamment Walter Harris, Caïd Harry Maclean, Caïd Raissouli, Mehdi Mnebbhi ou le Chambellan Ba Hmad.

Tanger, au début du siècle dernier, ville cosmopolite, dense et survoltée. Dans cette ambiance fiévreuse, des personnages dont certains ont réellement existé, se dessinent et se profilent, au fil du roman, peut-on lire sur la couverture de l'ouvrage.

Né à Agadir en 1968, Rachid Boufous intègre en 1986 l'Ecole spéciale d'architecture à Paris. De retour à Rabat, il rejoint le cabinet privé de son frère Hamid Boufous. Il écrit sur l'urbanisme et l'architecture. Ses articles d'actualité politique sont publiés dans plusieurs journaux et revues nationales.

Par ailleurs, "La gestion des crises transfrontalières : Stratégie pour la transformation des risques en opportunités" le nouvel ouvrage du professeur et chercheur, Driss Lagrini, vient d'être publié par le Centre "TRENDS Research & Advisory".

"Cette publication de 203 pages en format moyen, passe en revue et analyse plusieurs crises humanitaires qui constituent de véritables menaces pour la santé, la sécurité, la stabilité et le développement des sociétés", souligne M. Lagrini, professeur des relations internationales et directeur du Laboratoire des études constitutionnelles et d'analyse des crises et des politiques relevant de l'Université Cadi Ayyad (UCA) de Marrakech.

"Les répercussions et impacts de ces crises dépassent les frontières du seul pays concerné par cette crise, que ce soit des menaces relatives au terrorisme, les maladies transmissibles, la pollution de l'environnement ou celles qui poussent des populations à l'immigration forcée résultant dans la majorité des cas de catastrophes naturelles ou causées par les actes de l'homme, et qui nécessitent des décisions et des mesures exceptionnelles nationales et internationales", explique cet universitaire.

"Annatto" de Fatima Boubakdi s'illustre au Festival d'Alexandrie

Pour sa première expérience cinématographique, la réalisatrice et scénariste marocaine Fatima Boubakdi a pris part au Festival d'Alexandrie du film méditerranéen avec son opus "Annatto", dont une première projection a eu lieu lors de cette 37^{ème} édition, qui se poursuit jusqu'au 30 septembre. "Annatto", en lice pour la compétition des longs métrages pour les pays méditerranéens, a fait l'objet d'admiration des critiques et du public du Festival, l'ayant qualifié "d'expérience unique et distinguée" dans le cinéma marocain et africain.

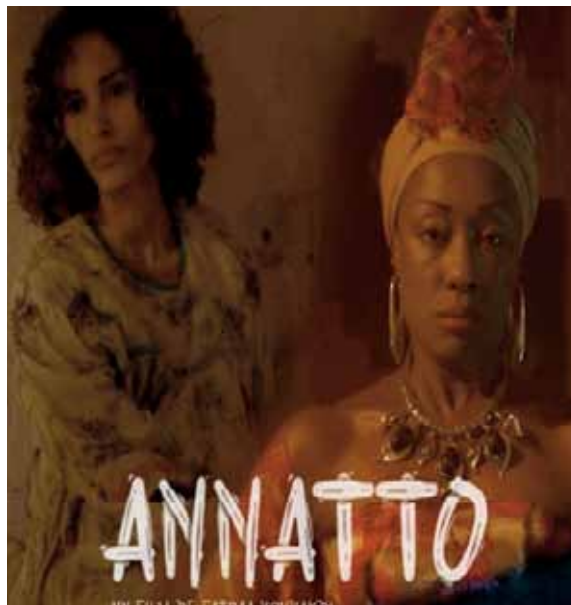
Ce film reflète un travail et une expérience professionnels, a déclaré le critique égyptien Emad Al-Nuwairi, notant que la réalisatrice a choisi avec beaucoup de soin et de précision tous les détails de son opus. De son côté, le directeur artistique du film, Amer Charki, a exprimé sa grande satisfaction des échos qu'a eus le film, soulignant que le comité de sélection "avait une attitude raffinée envers ce travail qu'elle a considéré comme une expérience unique et inédite dans le cinéma marocain et africain".

Pour Fatima Boubakdi, cette œuvre, qui est sa première expérience cinématographique, évoque

ostensiblement la tragédie et la souffrance d'une fille africaine, une souffrance qui symbolise en réalité celle de tout un continent.

A travers le personnage "Annatto", elle a expliqué, dans une déclaration à la MAP, que le film traite une problématique qui va au-delà de la souffrance de la protagoniste, pour jeter la lumière en filigrane sur l'exploitation, la tyrannie ainsi que les diverses formes de persécution, qui ne cessent de faire mal à l'Afrique. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, la réalisatrice marocaine s'est dit fière de l'appréciation et l'admiration dont a fait objet son œuvre auprès du public et des critiques, notant que ceci ne peut être qu'une preuve de leur assimilation de la leçon qu'entend véhiculer son film.

"Annatto" relate le vécu d'une jeune femme métisse originaire de Saint-Louis, dont la mère est sénégalaise et le père français. Grandissant dans un climat de coexistence entre deux cultures, elle plaide pour une identité multiple et croit que l'acceptation de l'autre est une façon d'être. La jeune femme cherche ainsi à rejeter toute forme d'exploitation, elle, qui est en quête permanente de toutes les valeurs de liberté et de libération.





La "diplomatie des otages" inquiète dans les milieux d'affaires étrangers en Chine



La libération simultanée de la directrice financière de Huawei par le Canada et de deux Canadiens par Pékin suscite l'inquiétude dans les milieux d'affaires étrangers en Chine, certains estimant que la "diplomatie des otages" a fonctionné.

Après être restée trois ans au Canada en instance d'extradition vers les Etats-Unis, qui la soupçonnent de fraude bancaire, Meng Wanzhou, la fille du fondateur du géant chinois des télécoms, est rentrée samedi en héroïne dans son pays.

Simultanément, Michael Spavor et Michael Kovrig, arrêtés en Chine quelques jours après Mme Meng, re-

trouvaient le Canada après avoir connu les prisons chinoises sous l'accusation d'espionnage. Les médias de Pékin n'ont guère soufflé mot de leur arrestation ni de leur libération.

Le régime chinois assure que les deux affaires n'ont pas de lien entre elles mais la simultanéité des libérations montre que "la diplomatie des otages a fonctionné dans une certaine mesure", relève le sinologue Jean-Pierre Cabestan, de l'Université baptiste de Hong Kong.

Dans ce contexte, certaines entreprises étrangères s'inquiètent de voir leur personnel expatrié servir à leur tour de monnaie d'échange lors de différends diplomatiques.

"Il semble de plus en plus que les entreprises sont les victimes de la politique", s'inquiète Steven Lynch, directeur de la Chambre de commerce britannique en Chine.

Certains patrons ont mis en place des plans d'urgence en cas de détention de leur personnel, d'après le chef d'une entreprise canadienne à Shanghai.

"Il y a pas mal d'inquiétude de voir n'importe qui se faire arrêter en pleine rue du jour au lendemain", témoigne-t-il.

Les effectifs expatriés ont déjà beaucoup diminué en Chine du fait de l'épidémie de Covid-19 et des restrictions à l'entrée dans le pays mises en place par Pékin.

Avec la pression politique, certaines entreprises canadiennes ont décidé que les risques étaient trop élevés pour elles et ont commencé à réduire leurs activités dans la deuxième économie mondiale.

"Tout étranger en Chine doit savoir que ses heures sont comptées dans le pays", estime un chef d'entreprise canadien.

Outre le cas des "deux Michael", plusieurs étrangers employés en Chine ont été arrêtés ces dernières années, notamment un pâtissier français mis en cause et condamné dans une affaire de farine périmée. Il avait pu rentrer en France fin 2019.

Un homme d'affaires irlandais est

en détention depuis 2019 après que son employeur a été impliqué dans un différend juridique. Et une journaliste australienne de la chaîne chinoise CGTN a été arrêtée l'an dernier au moment où les relations entre Pékin et Canberra tombaient au plus bas.

L'hypothèse d'une "diplomatie des otages" s'est accrue avec le retour aux Etats-Unis dimanche de deux jeunes Américains retenus en Chine depuis 2018, alors que leur père est poursuivi par Pékin pour "crimes économiques".

Outre les milieux d'affaires, des diplomates occidentaux s'inquiètent de devoir rentrer en Chine sans une immunité diplomatique totale.

"Le risque de se retrouver pris dans un différend similaire est trop élevé", déclare un diplomate à l'AFP.

Dans un contexte général de détérioration des relations entre la Chine et l'Occident, certaines multinationales se sentent de plus en plus dans le viseur de Pékin.

C'est le cas des grandes marques qui ont dû présenter des excuses ces derniers mois après avoir été accusées de partialité anti-chinoise sur des questions sensibles telles que Hong Kong, Taïwan, ou encore le traitement de la minorité musulmane ouïghoure dans le Nord-Ouest chinois.

"Les entreprises s'efforcent plus que jamais d'éviter la politique et de ne pas franchir les lignes rouges, où qu'elles soient", reconnaît un membre d'une Chambre de commerce européenne à Hong Kong.

Et la condamnation internationale de la "diplomatie des otages" n'aura pas un grand impact sur le régime communiste. "Je pense que la Chine pourrait être tentée d'y recourir à nouveau", estime Jean-Pierre Cabestan, même si elle a "contribué à détériorer l'image de la Chine dans le monde".

Nouvelle rencontre discrète entre Washington et Moscou à Genève



Moscou et Washington ont poursuivi jeudi à Genève le dialogue stratégique entamé sur les bords du lac Léman par Vladimir Poutine et Joe Biden en juin, pour tenter de lisser les nombreux différends qui minent les relations entre les deux pays.

La nouvelle réunion, qui se passe à huis clos et en l'absence des médias, a été tenue jeudi, a indiqué un membre de la Représentation permanente de la Russie à Genève.

Les discussions entre les délégations menées par le numéro 2 du département d'Etat, Wendy Sherman, côté américain et par le vice-ministre

des Affaires étrangères Sergueï Riabkov, côté russe, devraient prendre une bonne partie de la journée.

Mercredi, Bonnie Jenkins, la sous-secrétaire d'Etat américaine au désarmement, avait souligné lors d'un colloque que les Etats-Unis souhaitent que la réunion de jeudi aboutisse à des "étapes concrètes". Outre le désarmement, les discussions doivent porter sur les nouvelles technologies, l'espace et l'intelligence artificielle (IA), avait-elle précisé, selon l'agence ATS.

C'est la Russie qui reçoit cette fois-ci. La dernière réunion fin juillet s'était tenue à la Représentation per-

manente des Etats-Unis, perchée sur une colline de Genève, à quelques centaines de mètres seulement de la Représentation russe.

Les deux parties avaient alors surtout évoqué le contrôle des armements.

Lors de leur sommet historique le 16 juin, Joe Biden et Vladimir Poutine -qui sont à la tête des deux plus grands arsenaux nucléaires du monde- avaient insisté sur la nécessité de se parler, malgré les nombreuses sources de discorde. Ils avaient souligné que même au plus fort de la Guerre froide, Moscou et Washington dialoguaient pour éviter le pire.

« ELECTRIC WINDING CONSTRUCTION »
<< E.W.C >>

SARL AU CAPITAL DE : 100.000,00 DH
SIEGE SOCIAL : 10 RUE DE LA LIBERTE, 3ème ETAGE N° 5 CASA-BLANCA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/07/2021 a décidé ce qui suit :

- 1) la dissolution anticipée de ladite Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur à savoir : Mr OUAZRY FOUAD
- 3) Désignation du Siège Social de la Société comme Siège de liquidation.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 27/09/2021 sous N°794118.

N°8269 /PA

« EXPLOITATION AGRICOLES EL KHALIL » SARL AU CAPITAL DE : 110.000,00 DH
SIEGE SOCIAL : 17, rue Buzancy, belvédère, Casablanca.

L'Assemblée Générale en date du 25/06/2021 a décidé

- de mettre à jour les Statuts régissant ladite Société
 - de modifier les articles 6 et 7 des Statuts suite à la cession des parts sociales du 30/08/2006
- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 27/09/2021 sous N° 794116.

N°8270 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra
Province de Beni-Mellal
Secrétariat Général
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15 /B.G./2021
MARCHE RESERVE AUX P.M.E, COOPERATIVES, UNIONS DE COOPERATIVES ET AUTO-ENTREPRENEURS.

Le 26/10/2021 à 10Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Beni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur justificatifs de prix relatif à : ACHAT DE FOURNITURE POUR LE MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE POUR LE FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DU SECRETARIAT GENERAL ET POSTE DE COMMANDEMENT RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.Marchéspublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2.000,00 Dhs (Deux Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (75.240,00 Dhs) « Soixante Quinze Mille Deux Cent Quarante Dirhams »

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux disposi-

tions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été complété et modifié.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé dans les bureaux de la province de Beni-Mellal (D.B.M./SM).
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par la voie électronique;
- Échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Service logistique et archivés à la wilaya, avant le 25/10/2021 à 15h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N°8271 /PA

Société Wafa TERRE SARL AU
Société à responsabilité limitée d'associé unique
Au capital de 100.000,00 dirhams
Siège social : 12 rue Sabri Boujemaa ETG 1 n°6 Casablanca

L'an deux mille vingt et un, le trente août, l'associé de la société « Wafa TERRE », société à responsabilité limitée d'associé unique, s'est réunie en Assemblée générale extraordinaire, en conséquence il a été décidé ce qui suit : Changement de la dénomination de la société. L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société qui devient : « W TERRE »

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 23/09/2021, sous le n°793766.

N°8080/PA

Constitution d'une société « Castini » S.A.R.L. Aux termes d'un acte SSP en date du 06-09-2021, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Castini Sarl
- Siège social : Rue Soumaya Imm 82, 4ème étage N°16 quartier Palmier Casablanca
- Objet social :
- Le casting
- La production audiovisuelle, la post-production et la distribution de films cinématographiques
- La communication, la publicité, le multimédia, l'événementiel et l'édition ...
- La formation et le consulting en métier de l'audiovisuel de la communication, des nouvelles technologies de l'information et du management
- Vente et location de matériel audiovisuel
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, se rattachant di-

rectement ou indirectement aux objets précités ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement, ainsi que toute participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises poursuivant des buts similaires ou connexes.

- Durée : 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre de commerce.

- Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Capital social : est fixé à 100.000,00 DH divisé en mille (1000) parts sociales de 100 dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leur apport, à savoir : M. El Mamoune Yassine, apporteur en numéraire de cinq cents (500) parts. Mme Riteb Fatima Zahra, apporteur en numéraire de cinq cents (500) parts. Est nommé gérant de la société Monsieur El Mamoune Yassine.

Le dépôt légal a été effectué au centre régional de Casablanca sous le n° 516783.

N° 8081/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDIOUNIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

Avis modificatif relatif à l'Appel D'offres ouvert N° 09/2021/BG
Ayant pour objet :

- TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT RP 3010 ET DOUAR OUED NAJMA.
- TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET RENFORCEMENT DE LA ROUTE RELIANT LA RP3010 ET LE CENTRE SOCIAL DAR EL KHEIR PASSANT PAR LE CLUB DES JUGES.

Nous portons à la connaissance des concurrents que l'avis qui avait paru dans le journal « libération » en date du 30/09/2021 sous N° 9429 a connu une modification au niveau du certificat de qualification et de classification :

Les entreprises installées au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	3	B5

Au lieu de :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	3	B6
C		C3

Le nouveau dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

N°8268 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Casablanca - Séttat
Direction provinciale d'El-Jadida

AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIS OU A MAJORATION"
N° : 163/INV/2021 (lot unique)

Le 28/10/2021 à 11 H , il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida M.E.N.F.P.E.S.R.S relevant de l'AREF Casablanca – Séttat, Boulevard Ibn Tournert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabaïs ou a majoration" comme suit :

OBJET	Estimation du maître d'ouvrage de Dirhams TTC	Caution provisoire
Travaux De Construction De L'école Communautaire Sidi Smail à la commune territoriale Sidi Smail, Province d'EL JADIDA	7 078 266,00 Sept Million Soixante Dix Huit Mille deux Cent Soixante Six Dirhams	120 000,00 Cent Vingt Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S d'El-Jadida, service de construction, d'équipements et de patrimoine, Bd Ibn Tournert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A	A 2	3

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchéspublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°8267 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Casablanca - Séttat
Direction provinciale d'El-Jadida

AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIS OU A MAJORATION"
N° : 153/INV/2021 (lot unique)

Le 28/10/2021 à 10 H , il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida M.E.N.F.P.E.S.R.S relevant de l'AREF Casablanca – Séttat, Boulevard Ibn Tournert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabaïs ou a majoration" comme suit :

OBJET	Estimation du maître d'ouvrage de Dirhams TTC	Caution provisoire
Travaux De Construction De L'école Communautaire Ennour à la commune territoriale MOGRESS, Province d'EL JADIDA	7 544 400,00 Sept Million Cinq Cent Quarante quatre Mille Quatre Cent Dirhams TTC	130 000,00 Cent Trente Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S d'El-Jadida, service de construction, d'équipements et de patrimoine, Bd Ibn Tournert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A	A 2	3

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchéspublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°8266 /PA

« STE DIAMA »
MODIFICATION
Au terme d'un PV de l'AGE, en date du 05/07/2021 de la société DIAMA Sarl au capital de 100.000,00 Dirhams, il a été décidé ce qui suit:
- Cession de la totalité des parts sociales de Mlle OUMAIMA KHALFAOUI et Mlle NADIA KHALFAOUI, A Mme FATIMA RAHMAOUI;
- Changement de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée "SARL", à une société à responsabilité limitée d'associé unique "SARLUA";
- Démission de Mlle OUMAIMA KHALFAOUI de sa qualité de gérante unique;
- Nomination de Mme FATIMA RAHMAOUI en qualité de gérante unique pour une durée illimitée;
- Transfert du siège social de la Sté DIAMA de: RUE 7 N° 5 ZEME ETG APPT N° 04 SAADA SIDI BERNOUSST-Casablanca, A SAFA 3 N 30 TIT MELLILI Casablanca;
- Mise à jour des statuts de la société.
- Le dépôt légal a été effectué au secrétaire greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24 Septembre 2021 sous le N°793949.

Au terme d'un PV de l'AGE, en date du 07/06/2021 de la société FAST GREEN SERVICE SARLAU, au capital de 100.000,00 Dirhams, il a été décidé ce qui suit:
- Transférer de Siège Social de STE FAST GREEN SERVICE SARLAU de :
- LOT FLORIDA RUE 62 N°07 SIDI MAAROUF CASABLANCA
A : -162 LOT FLORIDA SIDI MAAROUF CASABLANCA
- Mise à jour des statuts.
Le dépôt légal a été effectué au secrétaire greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 16/09/2021 sous le N°792925.

N°8232/PA
Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
De la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Service du Contrôle des Etablissements Et des Salles Sportives
SEGMA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°02/2021
Le 26/10/2021 à 10h00mn Il sera procédé, dans le bureau de Chef de service du Contrôle des établissements et des salles sportives au 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports sis 51 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur

offres de prix pour : Fourniture, installation et mise en marche d'un déshumidificateur de traitement de l'air de la piscine couverte chauffée Al Massira à Marrakech - en lot unique.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives - Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinquante Mille Dirhams 50 000,00 dhs
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Un million trois cent deux mille Dirhams TTC (1 302 000,00 dhs TTC)
Le contenu ainsi que la présentation de dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de Chef de service du Contrôle des établissements et des salles sportives au (3ème étage) du Ministère de la jeunesse et des sports sis 51 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat

b - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
c - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
d- Soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014
Les prospectus doivent être déposés au plus tard le 25/10/2021 à 16h00mn
Une visite des lieux sera organisée à la piscine couverte chauffée Al Massira à Marrakech le 13/10/2021 à 11h00mn
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N°8233/PA
ROYAUME DU MAROC
AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU LOUKKOS-TÉTOUAN-
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
SEANCE PUBLIQUE
Le Jeudi 28 Octobre 2021 à 10 Heures 30 Minutes, Il sera procédé dans le bureau de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira à Tétouan à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres cités ci-dessous :
□ Appel d'offres n° 44/ABHL/2021 :
- Objet : réalisation des mesures d'eau au niveau des barrages, des stations hydrologiques, des piézomètres et des sources dans la zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cent quarante mille Dirhams (140 000,00 dh);
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre millions neuf cent quatre mille quatre cents Dirhams (4 904 400,00 dh);
□ Appel d'offres n° 45/ABHL/2021 :
- Objet : Travaux de maintenance des ouvrages de génie civil au niveau des barrages au titre de l'exercice 2021.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quarante mille Dirhams (40 000,00 dh);
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million neuf cent cinquante-deux mille cent soixante Dirhams (1 952 160,00 dh);
□ Appel d'offres n° 46/ABHL/2021 :
- Objet : TRAVAUX DE REPROFILAGE DES COURS D'EAU DANS LA ZONE D'ACTION DE L'AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU LOUKKOS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : seize mille Dirhams (16 000,00 dh);
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : sept cent quatre-vingt-douze mille Dirhams (792 000,00 dh);
□ Appel d'offres n° 47/ABHL/2021 :
- Objet : Gardiennage et surveillance des barrages au niveau de la zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos ;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante-dix Mille Dirhams (70 000,00 dh);
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois millions neuf cent sept mille sept cent vingt-huit Dirhams, (3 907 728,00 dh);
- Appel d'offres réservé : aux petites et moyennes entreprises nationales ;
Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés à l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan. Ou téléchargé à partir du Portail Marocain des marchés publics.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles :
- 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics pour les appels d'offres N° : 45-46 et 47/ABHL/2021.
- 27, 28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics pour l'appel d'offres N° : 44/ABHL/2021.
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de cette Agence,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette Agence,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
□ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du règlement de consultation.
N°8234/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé
Direction Régionale de Santé Rabat Salé Kenitra
المديرية الجهوية للصحة الرباط سلا القنيطرة
إعلان
تنظم وزارة الصحة بالمديرية الجهوية للصحة بجهة الرباط سلا القنيطرة يوم الأحد 17 أكتوبر 2021، على الساعة التاسعة (09.00) صباحاً، مباراة للتوظيف في المرحلة الأولى ضمن إطار الأطباء العامون والصيادلة وجراحي الأسنان.
تجرى المباراة المذكورة بالمركز التالي: المعهد العالي للمهن التمريضية وتقنيات الصحة، شارع الحسن الثاني كلم 4,5 طريق الدار البيضاء، أمام إقامة أم كلثوم الرباط.
يحدد عدد المناصب المتبارى بأنها: 13 منصب موزعة كالتالي:
• الأطباء العامون: عشرة (10) مناصب،
• الصيادلة: منصب (01) واحد،
• جراحي الأسنان: منصبين (02) اثنين.
ويحتفظ بـ 25% من المناصب المفتوحة لفائدة الأشخاص المتوفرون على صفة مقاوم أو مكفول الأمة أو عسكري قديم أو محارب قديم و 7% منها لفائدة الأشخاص في وضعية إعاقة.
تفتح هذه المباراة في وجه المترشحين من جنسية مغربية، البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و45 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية، والحاصلين على الدكتوراه أو الطب العام أو الصيدلة أو طب الأسنان أو شهادة معترف بمعادلتها للدكتوراه المذكورة وفقاً للتعليمات الجاري بها العمل.
يتم الترشح لاجتياز المباراة وجوباً وفق المراحل التالية:
1. التسجيل في الموقع الإلكتروني:
يتعين على المترشح تعبئة بيان المعلومات الخاص بالمباراة، حسب التخصص المطلوب بدقة، والموجود على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة - www.sante.gov.ma - وإرفاقه في ملف الترشيح.
2. إيداع ملف الترشيح:
تودع ملفات الترشيح وجوباً على البرمجة الإلكترونية المعدة لهذا الغرض بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة www.sante.gov.ma، ويعتبر يوم الخميس 14 أكتوبر 2021 على الساعة الرابعة والنصف زوالاً (16:30) آخر أجل لإيداع ملفات الترشيح، وكل ملف ترشيح يودع بعد هذا التاريخ لن يؤخذ بعين الاعتبار.
3. لوائح المترشحين المقبولين لاجتياز المباراة:
تنشر لوائح المترشحين المقبولين على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة www.sante.gov.ma وعلى الموقع الإلكتروني www.emploi-public.ma، وتعتبر هذه اللوائح بمثابة استدعاء لاجتياز المباراة وتصبح نهائية بعد يومين من نشرها.
يعتبر لأغراض كل ملف ترشيح تنقصه إحدى الوثائق المطلوبة:
• يعتبر لأغراض كل ملف ترشيح يودع على البرمجة الإلكترونية بعد التاريخ المحدد لإيداع الملفات:
• يعتبر التسجيل في التطبيق المعلوماتي المعد لهذه المباراة نهائياً وغير قابل للتعديل لذا يجب ملاءمة بعناية؛
• يعلن عن لوائح المترشحين الناجمين مرتين حسب الاستحقاق وفي حدود المناصب المتبارى بها؛
• يعلن المترشحون الناجحون حسب الاستحقاق بالنفوذ الثلاثي للمديرية الجهوية للصحة بجهة الرباط سلا القنيطرة.

« STE FAST GREEN SERVICE SARLAU »
MODIFICATION

Direction Régionale de Santé Rabat Salé Kenitra
المديرية الجهوية للصحة الرباط سلا القنيطرة
إعلان
تنظم وزارة الصحة بالمديرية الجهوية للصحة بجهة الرباط سلا القنيطرة يوم الأحد 17 أكتوبر 2021، على الساعة التاسعة (09.00) صباحاً، مباراة للتوظيف في المرحلة الأولى ضمن إطار الأطباء العامون والصيادلة وجراحي الأسنان.
تجرى المباراة المذكورة بالمركز التالي: المعهد العالي للمهن التمريضية وتقنيات الصحة، شارع الحسن الثاني كلم 4,5 طريق الدار البيضاء، أمام إقامة أم كلثوم الرباط.
يحدد عدد المناصب المتبارى بأنها: 13 منصب موزعة كالتالي:
• الأطباء العامون: عشرة (10) مناصب،
• الصيادلة: منصب (01) واحد،
• جراحي الأسنان: منصبين (02) اثنين.
ويحتفظ بـ 25% من المناصب المفتوحة لفائدة الأشخاص المتوفرون على صفة مقاوم أو مكفول الأمة أو عسكري قديم أو محارب قديم و 7% منها لفائدة الأشخاص في وضعية إعاقة.
تفتح هذه المباراة في وجه المترشحين من جنسية مغربية، البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و45 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية، والحاصلين على الدكتوراه أو الطب العام أو الصيدلة أو طب الأسنان أو شهادة معترف بمعادلتها للدكتوراه المذكورة وفقاً للتعليمات الجاري بها العمل.
يتم الترشح لاجتياز المباراة وجوباً وفق المراحل التالية:
1. التسجيل في الموقع الإلكتروني:
يتعين على المترشح تعبئة بيان المعلومات الخاص بالمباراة، حسب التخصص المطلوب بدقة، والموجود على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة - www.sante.gov.ma - وإرفاقه في ملف الترشيح.
2. إيداع ملف الترشيح:
تودع ملفات الترشيح وجوباً على البرمجة الإلكترونية المعدة لهذا الغرض بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة www.sante.gov.ma، ويعتبر يوم الخميس 14 أكتوبر 2021 على الساعة الرابعة والنصف زوالاً (16:30) آخر أجل لإيداع ملفات الترشيح، وكل ملف ترشيح يودع بعد هذا التاريخ لن يؤخذ بعين الاعتبار.
3. لوائح المترشحين المقبولين لاجتياز المباراة:
تنشر لوائح المترشحين المقبولين على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة www.sante.gov.ma وعلى الموقع الإلكتروني www.emploi-public.ma، وتعتبر هذه اللوائح بمثابة استدعاء لاجتياز المباراة وتصبح نهائية بعد يومين من نشرها.
يعتبر لأغراض كل ملف ترشيح تنقصه إحدى الوثائق المطلوبة:
• يعتبر لأغراض كل ملف ترشيح يودع على البرمجة الإلكترونية بعد التاريخ المحدد لإيداع الملفات:
• يعتبر التسجيل في التطبيق المعلوماتي المعد لهذه المباراة نهائياً وغير قابل للتعديل لذا يجب ملاءمة بعناية؛
• يعلن عن لوائح المترشحين الناجمين مرتين حسب الاستحقاق وفي حدود المناصب المتبارى بها؛
• يعلن المترشحون الناجحون حسب الاستحقاق بالنفوذ الثلاثي للمديرية الجهوية للصحة بجهة الرباط سلا القنيطرة.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
مجلس الشباب والرياضة
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/ 2021
Le 26/10/2021, à 10h30 mn, il sera procédé à la salle des réunions principale du Ministère de la culture de la jeunesse et des sports Département de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue Ibn Sina Adal Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix N° 14/2021 ayant pour objet la réalisation des actions de formation dans les domaines des finances publiques, management territorial, management des ressources humaines, management associatif, législation, au profit des cadres du Département de la jeunesse et des sports - en lot unique.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des Marchés du Ministère de la culture et de la jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports sis à la même adresse citée ci-dessus.
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à 15.000,00 dh (quinze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suite:

Estimation minimale de la prestation en Dhs TTC	Estimation maximale de la prestation en Dhs TTC
626.400,00DH TTC Six cent vingt-six mille quatre cent Dirhams Toutes Taxes Comprises	1.094.400 DH TTC Un million quatre-vingt-quatorze mille quatre cent Dirhams Toutes Taxes Comprises

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du chef de service des Marchés, sis 51 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté de Ministère de l'économie et des finances N°20-14 du 04/09/2014.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N°8235/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°19/2021

Le 26/10/2021 à 10H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Equipe-ment du Transport de La logistiquie et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Etude de reconstruction d'un ouvrage d'art au pk38+100 de la RR210

- Province d'El Kelaa Des Sraghna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Equipe-ment, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille huit cent dirhams (1 800,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : 120 000.00 DHS (cent Vingt Mille Dirhams) Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Equipe-ment, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna.
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité. • soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. • Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation et art 10.1 en ce qui concerne l'offre financière.

DOSSIER TECHNIQUE :

* Pour les concurrents installés au Maroc

L'attestation d'agrément du concurrent pour les domaines d'activité D4 et D5

* Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation

N°8236 /PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU NORD

Gestion des stations de pompage et de reprise d'Eau Potable au niveau des Centres AbdelghayaSouahel, Bni Ahmed Imoukzan, BniBouchibet Sidi Bouzineb

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 109DR9/C/AMN/5/2021

Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : la Gestion des stations de pompage et de reprise d'Eau Potable au niveau des Centres AbdelghayaSouahel, Bni Ahmed Imoukzan, BniBouchibet et Sidi Bouzineb. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 620 000,00DHS TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 16 200,00 DHS ou son équivalent en devise librement convertible. Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau.

Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. - Téléphone : 05-39-32-85-15/20/25 - Fax : 05-39-94-02-08/05-39-94-39-71 Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

• soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

• soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

• soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 03/11/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau: - Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger - Fax : 05-39-94-02-08/05-39-94-39-71 - courriel électronique : fferrasi@onee.ma ;

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N°8237 /PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU NORD

Gestion des stations relevant de la production d'Al Hoceima (Champ captant Oued Ghiss, nekkor, Station de traitement et barrage MBEK) et BNI Ammart

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 107DR9/C/SPN/3/2021

Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : la Gestion des stations relevant de la production d'Al Hoceima (Champ captant Oued Ghiss, nekkor, Station de traitement et barrage MBEK) et BNI Ammart.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 236 312,00DHS TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 12 400DHS ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>

Les dossiers de consultation peuvent être retirés à l'adresse suivante : Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. - Téléphone : 05-39-32-85-15/20/25 - Fax : 05-39-94-02-08/05-39-

N°8238 /PA

94-39-71

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis. - Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis. - Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 03/11/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau

- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger Téléphone : 05-39-32-85-18/20/25 - Fax : 05-39-94-02-08/05-39-94-39-71 Adresse électronique : fferrasi@onee.ma

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N°8239 /PA

ROYAUME DU MAROC
---o-o-o---
AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
DU LOUKKOS -TETOUAN

Avis d'annulation des appels d'offres ouverts
Sur offre des prix n° 40-41-42 et 43/ABHL/2021

Le Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos porte à la connaissance des concurrents que les appels d'offres ouverts n°

40-41-42 et 43/ABHL/2021, relatifs respectivement aux :

- réalisation des mesures d'eau au niveau des barrages, des stations hydrologiques, des piézomètres et des sources dans la zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos .
- Étude de faisabilité des petits barrages et des lacs collinaires dans la zone d'action de l'ABHL au titre de l'exercice 2021.
- Travaux de maintenance des ouvrages de génie civil au niveau des barrages au titre de l'exercice 2021.
- TRAVAUX DE REPROFILAGE DES COURS D'EAU DANS LA ZONE D'ACTION DE L'AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU LOUKKOS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Sont annulées.

N°8240 /PA

ROYAUME DU MAROC
---o-o-o---
AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
DU LOUKKOS -TETOUAN

Avis de report N° 02/2021 de date limite de remise
des offres de l'appel d'offres N° 39/ABHL/2021
du 18-10-2021

Le Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, porte à la connaissance du public et à l'ensemble des concurrents que des rectifications ont été apportées au niveau de l'appel d'offres n° 39/ABHL/2021 relatif au Nettoyage des locaux de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos Et de la Délégation d'El Hoceima.

La date d'ouverture prévue initialement le 18/10/2021 à 10h30 est reportée au 28/10/2021 à 10h30 au bureau de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira à Tétouan.

La version rectifiée du dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

N°8239 /PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU NORD
AEP des douars relevant des
communes Territoriales
OUED MALHA, TAMO-
ROT et BAB BERRED à par-
tir du barrage AL WAHDA
(Province de CHEF-
CHAOUEN). LOT N° 10:
Equipement 2
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIO-
NAL N°106DR9/CE/A/2021
à Lot unique
Séance publique
La Direction Régionale du
Nord de l'ONEE-Branche
Eau, sise à n°6 Rue Melilla,
Castilla-Tanger, lance le pré-
sent appel d'offres qui
concerne : L'AEP des douars
relevant des communes Terri-
toriales OUED MALHA, TA-
MOROT et BAB BERRED à
partir du barrage AL
WAHDA (Province de

CHEFCHAOUEN). LOT N°
10: Equipement 2.
La réalisation des travaux
objet du présent appel d'of-
fres seront financés par la
Banque de Développement
KfW. Les pièces justificatives
à fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.
L'estimation du coût des pres-
tations s'élève à 4 748
040,00DH TTC. Cette estima-
tion reste indicative et ne
constitue pas un montant
maximum.
Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à
47500,00 DH ou son équiva-
lent en devise librement
convertible.
Le dossier d'appel d'offres est
téléchargeable sur le portail
marocain des marchés pub-
lics à l'adresse :
<https://www.marchespublics.gov.ma/>.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à l'adresse sui-
vante :
Bureau d'ordre de la Direc-


fion Régionale du Nord de
l'ONEE Branche eau. Adresse
: 6, Rue Melilla, Castilla, Tan-
ger.
- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 -
15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-
02-08/05-39-94-39-71
Le dossier d'appel d'offres est
remis gratuitement aux candi-
dats.
Les plis des concurrents, éta-
blis et présentés conformé-
ment aux prescriptions du
règlement de la consultation,
doivent être :
- soit déposés contre récépissé
au Bureau d'Ordre de la Di-
rection Régionale du Nord, 6,
Rue Melilla, Castilla, Tanger
avant la date et l'heure fixées
pour la séance d'ouverture
des plis.
- soit envoyés par courrier re-
commandé avec accusé de ré-
ception au Bureau d'Ordre de
la Direction Régionale du
Nord, 6, Rue Melilla, Castilla,
Tanger avant la date et heure
de la séance d'ouverture des
plis.
- soit remis au président de la

commission d'appel d'offres
en début de la séance pub-
lique d'ouverture des plis.
L'ouverture publique des plis
aura lieu le Mer-
credi 17/11/2021 à 10h00 à la
Direction Régionale du Nord
de l'ONEE Branche eau, 6,
Rue Melilla, Castilla, Tanger.
L'ouverture des enveloppes
se fait en un seul temps.
Pour toute demande d'éclair-

cissement, renseignement ou
réclamation concernant le
présent appel d'offres ou les
documents y afférents,
contacter la Division Achats
de la Direction Régionale du
Nord de l'ONEE-Branche
Eau.
- Adresse : sise 6, Rue Melilla,
Castilla, à Tanger - Fax : 05-39-
94-02-08/05-39-94-39-71
- courriel électronique : ffer-

rasi@onee.ma ;
Le règlement des achats de
l'ONEE et les cahiers géné-
raux sont téléchargeables à
partir du site internet des
achats de l'ONEE - Branche
Eau à l'adresse :
<http://www.onep.ma/> (Es-
pace Entreprise - rubrique
Achats).
N°8241/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
DIRECTION REGIONALE CASA-SETTAT
CHP MOULAY ABDELLAH DE MOHAMMEDIA



المملكة المغربية
وزارة الصحة
المديرية الجهوية لادار البيضاة وسطات
المستشفى الإقليمي مولاي عبد الله المحمدية

AVIS RECTIFICATIF N°1/2021

Le Directeur du centre hospitalier préfectoral de Mohammedia porte à la connaissance du public que des rectifications sont introduites à l'avis d'appel d'offre ouvert N° 12/2021 relatif à : **Activités d'accueil des malades pour le Centre hospitalier préfectoral de Mohammedia**, publié au journal LIBERATION N°9427 en date du 28 septembre 2021, et au journal ALTIHDAH ALICHTIRAKI N°12953 en date du 28 septembre 2021 comme suit :

L'estimation de l'administration est de **531.228,67 DH TTC (cinq cent trente et un mille deux cent vingt-huit dirham et soixante-sept centimes, Toutes Taxes Comprises)** au lieu de **441.692,16 DH TTC (quatre cent quarante et un mille six cent quatre-vingt-douze dirhams et seize centimes TTC)**.

Le reste de l'avis de l'appel d'offre est sans changement. N°8245/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, de la formation professionnelle
de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Académie régionale d'éducation et de formation
Région Guelmim Oued Noun
Direction provinciale Sidi Ifni

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAI OU (MAJORATION)
N° :41/2021/INV-IFNI
SEANCE PUBLIQUE

Le 29/10/2021 à 15h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction DE SIDI IFNI sise à : Avenue lalla Abella (Route le Port), Sidi Ifni, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au rabais ou (majoration) concernant : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN MUR DE CLOTURE (1ER TRANCHE) DU LYCEE COLLEGIAL HASSAN I COMMUNE SIDI IFNI .RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AUPRES DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la direction provinciale à SIDI IFNI. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation globale des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13 000,00 DH (TREIZE MILLE Dirhams).

L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1249828,80 DH TTC (UN MILLION DEUX CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT VINGT HUIT DIRHAMS ET 80 CENTIMES TTC).

Classification demandée des entreprises est :

Secteur	Qualifications demandées	Minimum Classe
A	[A5]	4

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale du Sidi Ifni DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN .
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 13 et 14 du règlement de la consultation.

Une visite des lieux que le maître d'ouvrage entend organiser au profit des concurrents sera programmée, conformément à l'article 23 décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics le : **Vendredi 15-octobre-2021 à 11 h 00 au lycée collégial Hassan I à SIDI IFNI.**

N°8242/PA

Université Sultan Moulay Slimane
Ecole Supérieure de Technologie
Fkih Ben Salah



جامعة السلطان مولاي سليمان
المدرسة العليا للتكنولوجيا
الفيكيه بن صالح

إعلان عن فتح مباراة توظيف تقني من الدرجة الثالثة

تنظم المدرسة العليا للتكنولوجيا الفيكيه بن صالح، يوم 31 أكتوبر 2021، مباريات توظيف تقني من الدرجة الثالثة، دورة 31 أكتوبر 2021 في التخصص الآتي :

عدد المناصب	التخصص
1	Gestion financière

تفتح المباراة في وجه المرشحين الحاصلين على دبلوم التقني المتخصص، المسلم من إحدى مؤسسات التكوين المهني المجددة طبقا للمرسوم رقم 2.86.325 الصادر بتاريخ 8 جمادى الأولى 1407 (9 يناير 1987) بتنظيم عام لمؤسسات التكوين المهني أو إحدى الشهادات المعادلة له المحددة قوائمها طبقا لمتنصيات المرسوم رقم 2.12.90 الصادر في 8 جمادى الثاني 1433 (30 أبريل 2012) كما وقع تغييره وتسميته.

يتكون ملف الترشيح من :

- طلب خطي للمشاركة في المباراة موجه الى السيد مدير المدرسة العليا للتكنولوجيا.
- تصريح بالشرف.
- بيان السيرة الذاتية.
- نسخة من شهادة دبلوم التقني المتخصص معترف بمعادلتها.
- نسخة من بطاقة التكوين الوطني.
- ترخيص باجتياز المباراة بالنسبة للمرشحين المؤهلين.

تشتمل كل مباراة على اختبارين كتابيين واختبار شفوي تحدد مدتها ومعاملتها كما يلي :

المعلم	المدة	الاختبار
4	ثلاث (3) ساعات	- الاختبار الكتابي الأول : موضوع عام
6	ثلاث (3) ساعات	- الاختبار الكتابي الثاني : يتعلق بالتخصص موضوع المياريات
3	15 دقيقة على الأقل	- الاختبار الشفوي : حوار مع اللجنة في اللغة في الثقافة العامة وفي تخصص المترشح وحول القطاع المهني.

ملاحظات هامة :

- على الراغبين في اجتياز هذه المباراة، التسجيل وإيداع ملفات الترشيح وجوبا عبر البوابة الإلكترونية للجامعة : <http://econcours.usms.ac.ma> وذلك قبل تاريخ 2021/10/21.
- مستشر لوائح المرشحين المعقولين لاجتياز الاختبارات الكتابية والنظرية على بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma وعلى البوابة الإلكترونية للمدرسة، ويعتبر نشر اللوائح بمثابة استعداد لاجتياز الاختبارات.
- يجب على المترشحين المعقولين لاجتياز الاختبار الشفوي، الالتزام بوضع الوثائق المشار إليها أعلاه لدى مصلحة الموارد البشرية بالمدرسة العليا للتكنولوجيا بالفيكيه بن صالح.
- يلغى كل ملف ناقص.

N°8244/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MADIUNNA
COMMUNE DE TIT MELLIL
division d'urbanisme, affaires techniques et marchés publics
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE et MARCHÉS PUBLICS.
BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS




AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 07/2021

Le 26 / 10 / 2021 à 11 H 00 Minute, il sera procédé à bureau de Monsieur le président de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN SKATE PARC ET UNE PLACE PUBLIQUE SIS LOTISSEMENT AMAL 2 A LA COMMUNE DE TIT MELLIL en lot unique

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés publics de la Commune de Tit Mellil. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(50 000,00) CINQUANTE MILLE DHS** .
L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(1 799 610 , 00) UN MILLION SEPT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT DIX DIRHAMS**

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✦ soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- ✦ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune de Tit Mellil ..
- ✦ soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau précité
- ✦ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

- ✦ Pour le présent appel d'offres, il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATION EXIGEE
A : CONSTRUCTION	3	A4 : TRAVAUX EXCEPTIONNELS EN BETON ARME POUR BATIMENT
V : Aménagement d'espaces verts et jardins	3	V1 : Aménagement d'espaces verts et jardins

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°8243/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Académie Régionale d'Éducation et de Formation Casablanca –Settat Direction provinciale d'El-Jadida
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 04/J/CA/INV/2021
Le 27/10/2021 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida MENFPERS relevant

de l'AREF Casablanca –Settat, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatif à La Consultation Architecturale ayant pour objet :Etudes Architecturales et Suivi Des Travaux de Construction de Quarante quatre(44) Espaces Préscolaires aux Communes territoriales relevant de la province d'El-Jadida Comme suit :
- Trente Huit (38) Espaces Préscolaires Type 1 composés d'une (01) salle de classe et ses annexes
Deux (02) à la Commune ter-

ritoriale CHAIBATE, Quatre (04) à la Commune territoriale CHTOUKA , Une (01) à la Commune territoriale El Jadida, Cinq (05) à la Commune territoriale HAOUZIA, Une (01) à la Commune territoriale LBIRJDID, Une (01) à la Commune territoriale METTOUH, Un (01) à la Commune territoriale MOGRESS, Sept (07) à la Commune territoriale MOULAY ABDELLAH, Une (01) à la Commune territoriale OULAD AISSA, Quatre (04) à la Commune territoriale OULAD RAHMOUNE,

Deux (02) à la Commune territoriale OULED HCINE, Deux (02) à la Commune territoriale SEBT SAISS, Trois (03) à la Commune territoriale SIDI ALI BEN HAMDUCHE, Trois (03) à la Commune territoriale SIDI SMAIL, Une (01) à la Commune territoriale ZAOUIAT LAKOUACEM. Six (06) Espaces Préscolaires Type 2 composés de deux (02) salles de classe et ses annexes
Un (01) à la Commune territoriale EL JADIDA, Un (01) à la Commune territoriale LBIR JDID , Trois (03) à la Commune territoriale MY ABDEL LAH, Un (01) à la Commune territoriale OULED FREJ.
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :8 333333,00(Huit Millions Trois Cent Trente Trois

Dirhams HT)
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du Service Construction, Equipements et Patrimoine à la Direction Provinciale d'El-Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Construction, Equipements et Patrimoine à la direction provinciale d'El-Jadida.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
- Une réunion sera prévue le 15/10/2021 à 11h à la Direction Provinciale d'El-Jadida Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 au règlement de consultation architecturale
N°8246 /PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech,

AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES
(Séance publique)

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane El Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales selon le calendrier suivant :

N° DE LA C.A.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	Date	Heure d'ouverture des plis
N°20/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de neuf (09) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 185 907,00 (Un million cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent sept dirhams).	26/10/2021	10h00
N°21/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de neuf (09) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 185 907,00 (Un million cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent sept dirhams).	26/10/2021	11h00
N°22/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de neuf (09) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 185 907,00 (Un million cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent sept dirhams).	26/10/2021	12h00

Le dossier la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.
N°8250 /PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech,

AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES
(Séance publique)

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane El Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales selon le calendrier suivant :

N° DE LA C.A.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	Date	Heure d'ouverture des plis
N°23/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de treize (13) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 712 977,00 (Un million sept cent douze mille neuf cent soixante-dix-sept dirhams).	27/10/2021	10h00
N°24/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de dix (10) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 317 675,00 (Un million trois cent dix-sept mille six cent soixante-quinze dirhams).	27/10/2021	11h00
N°25/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de dix (10) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 317 675,00 (Un million trois cent dix-sept mille six cent soixante-quinze dirhams).	27/10/2021	12h00

Le dossier la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.
N°8249/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION BENMELAL KHENIFRA
DIRECTION PROVINCIALE DE KHOURIBGA
CENTRE IBN ABDOUN DES CLASSES PREPARATOIRES KHOURIBGA

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° : 01/CPGE.KH/2021
« Séance publique »

Le Directeur du Centre Ibn Abdoun des Classes Préparatoires Khouribga informe tous les concurrents que l'avis d'appel d'offre sur offres des prix N° : 01/CPGE.KH/2021 relatif à la prestation de restauration collective au profit du centre Ibn Abdoun des classes préparatoires aux grandes écoles CPGE Khouribga.

A été rectifié comme suit :

- Soit les déposer contre récépissé au bureau de Mr. Le directeur du centre ibn Abdoune des classes préparatoires Khouribga (BD BRAHIM ERROUDANI KHOURIBGA), au plus tard le samedi 30/10/2021 à 16h30min.
- Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres (article 29 paragraphe B du CPS) doivent être déposés dans le bureau de Monsieur le Directeur du Centre Ibn Abdoun des Classes Préparatoires Khouribga (Boulevard Ibrahim Eroudani - Khouribga), au plus tard le samedi 30/10/2021 à 16h30min.

Le reste est sans changement.
N°8247 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Marrakech SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N°: 28/EXP/2021
(Séance publique)

Le 15/11/2021 à 10h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, avenue Jnane El Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis, ayant pour objet:
APPROVISIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MARRAKECH EN «PAIEMENT ENRÉS ALIMENTAIRES» EN QUATRE LOT SÉPARÉS
- Lot n°1 : cantines des établissements relevant des communes, taselant , al widane et wladhasoune
- Lot n°2 : cantines des établissements relevant des communes, wahat sidi brahim, sidi saada
- Lot n°3 : cantines des établissements relevant des communes, swihla, loudaya, sidi zuine, ait imour et agafay
- Lot n°4 : cantines des établissements relevant des communes, harbil, lamnaba, et wladfilim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

lot	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1	44000.00	quarante quatre mille dirhams	1370091.28	Un million trois cent soixante dix mille quatre vingt et onze dhsvingt huit cts
2	40000.00	quarante mille dirhams	1236070.00	un million deux cent trente mille soixante dix dhs zéro cts.
3	40000.00	quarante mille dirhams	1222976.40	un million deux cent vingt deux mille neuf cent soixante seize dhs quarante cts.
4	40000.00	quarante mille dirhams	1291367.76	Un million deux cent quatre vingt et onze mille trois cent soixante sept dhs soixante seize cts.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
La date de dépôt des échantillons des articles cités à l'article 30 du CPS à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à : la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation
NB: En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hjiat 1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4du règlement de consultation.
N°8248 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/EXP/2021
Le 25/10/2021 à 11h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Achat de papeterie et fournitures informatiques au profit des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale Al Haouz.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ – TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 000,00 DH (Huit mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 501 204,00 DHS TTC (Cinq cent un mille deux cent quatre Dirhams Cts TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bu-

reau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.
N°8254 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES, DES CONSTRUCTIONS, DES EQUIPEMENTS ET DU PATRIMOINE
BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 41/INV/2021
Le 25/10/2021 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'Acquisition

du mobilier d'enseignement pour l'équipement de 60 espaces d'enseignement pré-scolaires relevant de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ – TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 DH (Vingt mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 173 600,00 DHS TTC (Un million cent soixante-treize mille six cents Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert « au rabais ou à majoration » pour Travaux d'électrification du lycée TARIQ IBN ZIAD à AIT OURIR.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ – TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : 3000,00 DH (Trois mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 204 243,10 Dhs (Deux cent quatre mille deux cent quarante-trois Dirhams et 10 Cts TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
N°8255 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 42/INV/2021
Le 25/10/2021 à 12h00, il sera procédé, au siège de la

Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert « au rabais ou à majoration » pour Travaux d'électrification du lycée TARIQ IBN ZIAD à AIT OURIR.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ – TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : 3000,00 DH (Trois mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 204 243,10 Dhs (Deux cent quatre mille deux cent quarante-trois Dirhams et 10 Cts TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer électroniquement via le portail de marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.
N°8256 /PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau
Direction Régionale de l'Équipement,
du Transport de la Logistique et de l'Eau Fès Meknes
Service de Logistique et de Matériel de Fès

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : SLMF/03/2021
AVIS RECTIFICATIF

Le chef du Service de Logistique et de Matériel de Fès, informe l'ensemble des concurrents, concernant l'appel d'offres ouvert n°SLMF/03/2021 du 10/11/2021 à 10H relatif à **L'Acquisition de matériel de travaux publics (Chargeuses et Tractopelles), pour le compte du Service de Logistique et de Matériel de Fès, que :**
* L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **six millions quatre cent huit mille dirhams (6 408 000.00 DHs)**, au lieu de **6 372 000.00 DHs**.

N°8251 /PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
43/DRP/ANP/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le **28/10/2021** à **11H00** Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAU DIVERS DE L'ACCES SUD DU PORT DE JORF LASFAR

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à **ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar)** auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- El Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **60 000,00** SOIXANTE MILLE DIRHAMS
L'estimation du coût des prestations établit par le maître d'ouvrage est de : **4 680 000,00** TTC
QUATRE MILLION SIX CENT QUATRE VINGT MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :
*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El Jadida.
*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;
*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le : **18/10/2021** à **11H00** A LA DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour les sociétés marocaines :
Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Équipement, Transports et de la Logistique:
SECTEUR: B QUALIFICATION: B1 CLASSE: 3
ET SECTEUR: B QUALIFICATION: B6 CLASSE: 3

Pour les sociétés non installées au Maroc :
Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°8253 /PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIVISION DU PORT D'EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
32/DRP/ANP/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le **28/10/2021** à **11H00** Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE L'ANP AU PORT D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à **ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar)** auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- El Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **25 000,00** VINGT CINQ MILLE DIRHAMS
L'estimation du coût des prestations établit par le maître d'ouvrage est de : **2 391 092,40** TTC
DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT ET ONZE MILLE QUATRE VINGT DOUZE DIRHAMS, QUARANTE CENTIMES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :
*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El Jadida.
*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;
*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le : **14/10/2021** à **11H00** A LA DIVISION DU PORT D'EL JADIDA

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour les sociétés marocaines :
Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Équipement, Transports et de la Logistique:
SECTEUR: A QUALIFICATION: A5 CLASSE: 4

Pour les sociétés non installées au Maroc :
Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°8252 /PA

CONSTITUTION «MAESTRO FROID»

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 07/07/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont:
DÉNOMINATION : «MAESTRO FROID»
OBJET : La fabrication, la vente, l'installation et la réparation de tous matériels et équipements frigorifiques
SIÈGE SOCIAL : CASABLANCA, RUE SEBAA AYOUNE, RUE 43 bis, LA VILLEITE.

DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : (100.000,00) DHS divisé en (1.000) parts de (100,00) Dirhams chacune, souscrites en totalité et attribuées aux associés en proportion de leurs apports à savoir:
• M. KHABTOU Yassine: 500 parts
• M. LAHLOU NAJJA : 500 parts
GERANTS : M. KHABTOU YASSINE et Mme LAHLOU NAJJA, gérants pour une durée indéterminée.
EXERCICE SOCIAL: 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année.
BENEFICE: Après déduction de 5% à la réserve légale, le solde est réparti ou reporté suivant décision de l'AGO.
DEPOT : Effectué au greffe du tribunal du commerce de Rabat le 28/09/2021 sous le n° 794325 ;,R.C N° 517459/28/09/2021.

N°8259/PA

ETATRAF
TEL.: 05-35-56 -15-95
RC n° 323
Augmentation de capital
Au terme du Procès Verbal de la Décision Extraordinaire des

Associés en date du 01/07/2021, ils ont été décidé ce qui suit:
• Augmentation de capital d'une somme de :
-Deux millionsoix cent Mille de dirhams (2.600.000,00), par compensation des comptes courants d'associé pour porter le capital de quatre cent mille dirhams (400 000,00 dhs)à trois Millions de dirhams (3 000.000,00 dhs) dans la société etatraf SARL.

• Modification corrélatrice de l'article 6 et 7 des statuts.
• Mise à jour des statuts.
Le dépôt légal a été effectué au Registre de Commerce d'Azrou le 15/06/2021 sous le n°259.
N°8260/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER ERRESTUDIO "S.A.R.L"

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 13/09/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes:
DÉNOMINATION: ERRESTUDIO "S.A.R.L."
OBJET : DIRECTEUR DE SPECTACLES FESTIVALS ARTISTIQUES.
LE SIÈGE : 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG APPT N°3 Q.H-CASABLANCA
Capital Social : 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune:
- Mr. SAMIH HARRAR,90,00 Parts
- Mme RAJAE EL-MSABEN.....10,00 Parts
Soit un total de 100,00 Parts .
GERANCE : La société est gérée par Mr. SAMIH HARRAR

N°8260/PA

RAR ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca. RC N°516997.
N°8261/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER TSA CONSULTING "S.A.R.L AU"

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 09/09/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
DÉNOMINATION: TSA CONSULTING "S.A.R.L AU"
OBJET : INFORMATIQUE LE SIÈGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG APPT N°3 Q.H.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisés en 1000 parts de 100 DHS chacune- Mr TAIB SEKKOURI ALAOUI.....1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr TAIB SEKKOURI ALAOUI.
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca. RC N°516995.
N°8262/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction des Travaux et de

L'Exploitation Routière
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert n°01/DTER/2021
Le16/11/2021à 10h00 du matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Générale des Routes et du Transport Terrestre Sise à Hay Riad Charia Assanaoubar Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'Achat du matériel de Travaux Publics pour le compte de la Direction des Travaux et de l'Exploitation Routière au Parc Central de Casablanca. (Trois Lots)

Lot n°1 : Achat de (5) cinq Chargeuses sur pneus;
Lot n°2 : Achat de (6) six Camions de déneigement avec étrave et saleuse, et (2) deux Camions de déneigement avec étrave, saleuse et turbo fraise;
Lot n°3 : Achat de (3) trois Camions Porte Engin et (3) trois Camions Point à Temps.
Ledossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction des Travaux et de l'Exploitation Routière, Sise à Hay Riad Charia Assanaoubar Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics -www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :
- Lot n°1:200 000DH (Deux Cent Mille dirhams)
- Lot n°2:400 000 DH (Quatre Cent Mille dirhams)
- Lot n°3 : 200 000DH (Deux Cent Mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :
- Lot n°1 :Six Million Neuf Cent Soixante Mille Dirhams (6 960 000,00dhs TTC)
- Lot n°2 :Treize Million Quatre Cent quarante Mille Dirhams (13 440 000,00dhs TTC)

- Lot n°3 :Six Million Huit Cent Quarante Mille Dirhams (6 840 000,00dhs TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction des Travaux et de l'Exploitation Routière, Sise à Hay Riad Charia Assanaoubar Rabat.
Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Soit envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics. (www.marchespublics.gov.ma)
Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au secrétariat de la Direction des Travaux et de l'Exploitation Routière, Sise à Hay Riad Charia Assanaoubar Rabat, avant le 15/11/2021 à 10h00mn du matin.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N°8263/PA

NEWTECH GREEN ENERGY SARL RC N°310841

Aux termes du PV extraordinaire du 05/08/2021, il a été décidé :
* La cession de 50 parts sociales à 100 DHS chacune de Mr. MOHAMMED AZOUGAGH A Mr MOHAMED TAQI et la cession de 50 parts sociales à 100

DHS chacune de Mr. TARIK LAKHSIM à Mr RAMDANE TAQI
* La démission de Mr. MOHAMMED AZOUGAGH et Mr. TARIK LAKHSIM de leur fonction de cogérants et La Nomination de Mr MOHAMMED TAQI ET Mr RAMDANE TAQI ,comme cogérants de la dite société pour une durée illimitée.
* la modification corrélatrice des articles 6 et 7 et la mise à jour des statuts .
*Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24/09/2021 sous n°794033.
N°8264/PA

NADOR DES COMPTES DISSOLUTION-LIQUIDATION

I) Aux termes des deux P.V.A.G.E en date du 22/09/2021 et 27/09/2021, les associés de la Sté dite: «INTERFASHION» immatriculé au registre de commerce de Nador sous le N° 17597, ont décidé de:
• Prononcer la dissolution et liquidation de la société à compter de ce jour.
• Nommer en qualité de liquidateur MR. BELKAID MOHAMED, demeurant à NADOR, QUARTIER BOUYZARZAREN.
• Fixer le siège de la liquidation à NADOR, HAY BOUYZARZAREN
• L'examen et approbation du compte de liquidation,
• La constatation de la clôture de liquidation,
II) Les Dépôts Légaux ont été effectué au G.T. de Première Instance de Nador le 28/09/2021, respectivement sous les N° 4012 et 4013.
N°8265/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°32/2021

Le 28 Octobre 2021 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual DerbGhallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

LA REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA RP 3034 SUR 1,1 KM DU PK 2+200 AU PK 3+300

-PROVINCE DE Médiouna-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5000 DHS(Cinq mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :48.756,00DHS TTC (quarante huit mille sept cent cinquante six dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbGhallef Casablanca 20102 BP 1774
✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
✓ soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Table with 3 columns: Secteur, Qualification, Classe. Row 1: CQ : contrôle de qualité, CQ.4 : Contrôle des travaux des chaussées bitumineuses type 1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE , EB, GBB...), 4.

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
N°8258/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°31/2021

Le 29 Octobre 2021 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual DerbGhallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA RP 3034 SUR 1,1 KM DU PK 2+200 AU PK 3+300

-PROVINCE DE Médiouna-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 DHS (Vingt mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :1.330.103,62DHS(Un million trois cent trente mille cent trois Dirhams soixante deux centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbGhallef Casablanca 20102 BP 1774
✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
✓ Soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Table with 3 columns: Secteur, Qualification, Classe. Row 1: B (Travaux routiers et voirie urbaine), B1 : Travaux de terrassement routiers courants et B3 : Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement et B6 : Assises traitées et enrobés à chaud, 4.

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.
N°8257/PA

Sport

Réception en l'honneur de la sélection nationale de futsal



La Fédération Royale marocaine de football (FRMF) a organisé, mercredi au Complexe Mohammed VI de football de Maâmoura (Salé), une réception en l'honneur de la sélection nationale de futsal qui a réalisé une performance historique en se qualifiant aux quarts de finale de la coupe du monde de la discipline qui se poursuit en Lituanie.

La sélection marocaine de futsal a été certes éliminée mais sans mériter en quart de finale du Mondial après sa défaite face au Brésil, détenteur du record de titres (1989, 1992, 1996, 2008 et 2012) par 1 but à 0.

Intervenant à cette occasion, le président de la FRMF, Fouzi Lek-

jaa, a salué la participation distinguée de l'équipe nationale et les résultats impressionnants qu'elle a obtenus, mettant en avant l'esprit de compétitivité des joueurs qui ont représenté dignement le Maroc.

Lors de cette cérémonie à laquelle ont pris part le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othman El Firdaous, et les membres du comité directeur de la FRMF, M. Lekjaa a mis l'accent sur le niveau atteint par la sélection nationale et le professionnalisme de son staff technique, ajoutant que les joueurs ont fait montre d'un haut niveau lors de la coupe du monde.

Il a fait savoir qu'il était fort convaincu du bon niveau des capa-

cités techniques et professionnelles de la sélection nationale avant même son départ pour la Lituanie.

Il a appelé à la nécessité de songer désormais à l'avenir et d'exploiter la performance de l'équipe nationale de futsal pour viser désormais le dernier carré.

Il a, à cet égard, souligné que les supporters marocains ne se contenteront plus de revenir en arrière ou de considérer la qualification pour la Coupe du monde comme un exploit en soi, soulignant qu'il tiendra une séance de travail avec le sélectionneur national pour élaborer une feuille de route dans le but de réaliser davantage d'exploits.

De son côté, le sélectionneur national, Hicham Dguig a salué le

soutien continu apporté par le président de la FRMF qui a contribué au saut qualitatif dans le domaine du futsal au Maroc.

Il a également rappelé que le niveau atteint par l'équipe nationale n'était pas le fruit du hasard, mais le résultat des efforts déployés par tous les joueurs et les cadres techniques, médicaux et administratifs, notamment les stades de préparation, dont certains ont été effectués à la ville de Laïyoune avant le départ pour la Lituanie.

Le coach a appelé au développement de l'infrastructure du futsal à travers la mise en place de salles

de sport répondant aux normes en vigueur et d'accorder l'attention nécessaire à la catégorie des minimes.

De leur côté, les joueurs de l'équipe nationale ont unanimement salué le rôle de premier plan joué par le président de la FRMF pour soutenir et motiver l'équipe pour réaliser des exploits dans cet événement mondial.

En Lituanie, les hommes de Hicham Dguig ont montré un tout autre visage et sont sortis la tête haute. Ils ont, ainsi, pu rivaliser avec les grandes nations de la discipline, à l'image du Portugal (3-3), de la Thaïlande (1-1) et des Iles Salomon (6-0) lors de la phase de groupes, et du Venezuela (3-2) en huitièmes de finale.

33^{ème} Coupe arabe de basketbal

Bonne entame du FUS



Le Fath Union Sport (FUS) a entamé sa participation à la Coupe arabe de basketbal, qui se déroule en Alexandrie (29 septembre-09 octobre), par une victoire face aux Algériens de l'USM Blida sur un score de (90-74), dans un match disputé mercredi soir à la salle Borj Al Arab pour le compte du groupe A. Les scores des quatre quart-temps ont

été les suivants : (23-16), (20-19), (19-18) et (28-21).

Dans les autres matchs comptant pour la première journée (groupe B), Ezzahra Sports (Tunisie) s'est largement imposée face aux Soudanais d'Al Younani par (112-36), alors que Al-Wakrah du Qatar a pris le dessus (80-58) sur Yarmouk du Koweït.

Dans le groupe D, le Koweït SC

a battu Al Bataih des Emirats arabes unis (112-60).

Le groupe A est composé du FUS, de l'Itihad Alexandrie, Blida (Algérie) et d'Al Mina (Yémen).

Le groupe B est composé, quant à lui, d'Ezzahra Sports (Tunisie), Charjah des Emirats arabes unis, Yarmouk du Koweït, Al Wakra du Qatar et Al Younani du Soudan, alors que la poule C comprend Shaab Hadramout (Yémen), Al Fath (Arabie Saoudite), Al Ahly (Egypte) et Widad Boufarik (Algérie). Enfin le groupe D comprend Beirut Club (Liban), Al Manama (Bahrein), Al Gharafa (Qatar), et Al Bataih (Emirats Arabes Unis) et le Koweït SC.

Les matchs des 1er et 2ème groupes sont disputés à la salle Borj Al Arab, alors que ceux des 3ème et 4ème poules se déroulent à la salle de l'Itihad Alexandrie. L'Itihad Alexandrie s'était adjugé la dernière édition de la Coupe, qui s'est déroulée au Maroc en 2019, en venant à bout de Beirut du Liban (90-86).

Ligue des champions d'Afrique de football/femmes

L'ASFAR dans le groupe B

L'équipe féminine de l'ASFAR a hérité du groupe B lors du tirage au sort de la phase des groupes de la ligue des champions d'Afrique.

Le tirage au sort, qui a été effectué mercredi au siège de la Confédération africaine de football (CAF) au Caire, a placé l'équipe des FAR aux côtés de Vihiga Queens du Kenya, de Mamelodi Sundowns de l'Afrique du Sud et de Rivers Angels du Nigéria.

Le groupe A compte, pour sa part, les équipes de Wadi Degla de l'Egypte, l'AS Mandé du Mali, Malabo Kings FC de la Guinée équatoriale et Hasaacas Ladies du Ghana.

Les joueuses de l'ASFAR entameront la compétition en défiant l'équipe des Rivers Angels, avant de se mesurer à leurs rivales de Vihiga Queens pour conclure la



phase des poules avec la rencontre face au Mamelodie Sundowns.

Le championnat qui se tient pour la première fois, se déroulera en Egypte du 5 au 19 novembre prochain.

L'ASFAR participe à cette compétition en tant que vainqueur du championnat marocain féminin, qu'il a remporté 8 fois, aux côtés de 7 titres de Coupe de Trône.

Botola Pro D1

Quatrième victoire de rang pour le Wydad

La situation se complique de plus belle pour le FUS

Après avoir été un quatuor, puis un trio, désormais c'est un duo auquel échoit l'honneur de mener le bal du championnat. Et c'est le tandem casablancais WAC-Raja à qui revient la première place du classement général au terme de quatre manches disputées jusqu'ici de la Botola Pro D1. Ce qui promet des duels à distance chaque se-

maine entre ces deux gros morceaux, bien partis, comme à l'accoutumée, pour se disputer à fond le titre de l'édition 2021-2022. C'est tant mieux pour le spectacle qui pourrait être encore meilleur s'il y avait un troisième ou un quatrième prétendant dans cette course au sacre.

En accueillant mercredi au stade Larbi Zaouli à Casablanca le Youssou-



fia de Berrechid et en connaissant le résultat du match de la veille tourné à l'avantage du Raja au détriment de l'IRT (0-1), le WAC se trouvait dans l'obligation de conserver son élan victorieux. Ce n'était pas une mince affaire devant une équipe hriزية ayant confirmé son statut de poil à gratter, donnant du fil à retordre au champion sortant.

Les Rouges sont parvenus à ouvrir la marque à la 12^{ème} minute sur penalty transformé par le spécialiste maison, Yazhya Jabrane. Sauf que ce n'était que partie remise, puisque les visiteurs ont remis les pendules à l'heure (2-4) suite à une réalisation de Mouad Fekkak, avant que Walid El Karti ne donne de nouveau l'avantage au WAC juste avant la fin de la première mi-temps.

Lors du second half, le CAYB ne s'est pas laissé faire et a vu ses efforts récompensés à la 64^{ème} minute mn par Karim El Hachimi, avantage qu'il n'a pu préserver. Le réserviste congolais, Guy Mbenza bien servi par Ayoub El Amloud, entré lui aussi en cours de jeu, a réussi à inscrire le but de la victoire (7-1) qui a fait beaucoup de bien à l'équipe qui conforte ainsi son statut

de co-leader en compagnie du Raja, avec un 12 unités au compteur.

Si le WAC et le Raja peuvent se targuer de leur joli 4 sur 4, ce n'est point le cas pour le DHJ, accroché, mercredi dans ses bases, par l'AS FAR. Un match plaisant, disputée sur les chapeaux de roue dont le score final, nul blanc, ne reflète aucunement sa physionomie. Tout comme d'ailleurs, l'autre opposition qui a eu pour cadre le stade municipal à Berkane et pour acteurs la Renaissance locale et l'équipe gadrière. Le zéro partout a prévalu, issue qui arrangerait les affaires des Soussis mais pas du tout celles des Berkanis qui courent toujours derrière leur première victoire de la saison.

Quant au FUS, club dans de beaux draps, il s'est emmêlé de nouveau les pinceaux, se faisant coiffer au poteau aux ultimes souffles de sa partie contre l'OCS, heureux vainqueur par 1 à 0 grâce à un but de l'infortuné Ayoub Qasmi qui a marqué contre son camp.

Pour rappel, le bal de cette journée a été ouvert lundi par la confrontation entre promus, JSS-OCK, qui s'est soldée en faveur du premier cité par 2 à 1. Mardi, comme précité, le Raja a eu

raison en déplacement de l'IRT par 1 à 0, alors que le MCO a assuré l'essentiel, s'offrant le MAS par 2 à 1. Le Rapid Oued Zem, lanterne rouge, a été tenu en échec par le SCCM (0-0) dans un match à mourir d'ennui.

Mohamed Bouarab

Championnat D2

Voici le programme de la 4^{ème} journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, prévue du vendredi au dimanche (16h30):

- Vendredi**
- Union Touarga - Renaissance Zemama
- Tihad Casablanca - Kawkab Marrakech
- Samedi**
- Jeunesse Benguerir - Racing Casablanca
- Moghreb Tétouan - Chabab Atlas Khénifra
- Raja Béni Mellal - AS Salé
- Dimanche**
- USM Oujda - Stade Marocain Irtihad Khémisset - Olympique Dcheira
- Widad de Fès - Jeunesse El Massira.

Classement									
	ÉQUIPE	P	V	N	D	MP	MO	MD	DF
01	WAC	12	4	3	1	11	9	17	1
02	RJA	12	4	4	1	11	7	1	1
03	DHJ	10	4	3	1	0	5	2	2
04	OCS	3	4	3	1	1	4	4	4
05	CAYB	5	4	1	2	1	4	3	1
06	JSS	5	1	1	3	1	2	3	0
07	FAR	5	1	1	3	1	2	4	1
07	MCO	5	1	1	3	1	2	4	1
09	MOR	4	4	1	4	11	3	1	1
10	IRT	4	4	1	1	1	3	1	1
11	SK	4	4	1	1	1	3	1	1
12	HRC	4	4	1	1	1	3	1	1
13	FUS	2	4	3	2	2	2	5	3
14	MAS	2	4	3	2	2	2	5	4
15	TT	1	4	3	1	3	1	5	4
15	SCCM	1	4	3	1	3	1	5	4

La liste de Halilhodzic



(groupe I) de la Coupe du Monde 2022 et à la Guinée Conakry (12 octobre à Rabat) 2^{ème} journée.

La liste comprend vingt-sept joueurs dont voici les noms :
Gardiens de but : Yassine Bounou (FC Séville), Monir El Kajoui (Hataysport), Anas Zniti (Raja) et Sami Tlemcani (Chelsea).
Défenseurs : Achraf Hakimi (PSG), Ayoub Ameloud (WAC), Soufiane El Karouani (Nec Nejmegen), Adam Masina (Watford), Sofian Chakla (Villarreal CF), Romain Saïss (Wolverhampton) et Nayef Aguerd (Stade de Rennes).
Milieux : Fayçal Fajr (Sivasspor), Ayemen Barkouk (E. Frankfurt), Abdou Harroui (US Sassuolo), Imran Louza (Watford), Illias Chair (Queens Park Rangers), Selim Amallah (Standard de Liège), Youssef Maleh (ACF Fiorentina) et Sofian Amrabet (ACF Fiorentina).
Attaquants : Soufiane Rahimi (Al Ain), Sofiane Boufal (Angers SCO), Munir El Haddadi (FC Séville), Youssef En-Nesyri (FC Séville), Ryan Mamae (Ferencvárosi TC), Achraf Bencharki (Zamalek), Zakaria Aboukhhal (AZ Alkmar) et Ayoub El Kaabi (Hataysport).

Ligue des champions

Le Barça déchante et le Bayern déroule

Cristiano Ronaldo a dévité Manchester sur le fil contre Villarreal et Federico Chiesa et la Juve ont terrassé le tenant du titre Chelsea mercredi pour la deuxième journée de Ligue des champions, qui a vu le Bayern dérouler et le Barça être encore humilié à Lisbonne.

Le Barça est-il déjà éliminé de la course aux huitièmes? Les Blaugranas, endettés, distancés en championnat et désormais orphelins de Messi et de Griezmann ont été à nouveau humiliés sur le terrain du Benfica Lisbonne, leur deuxième défaite après deux journées.

Les hommes de Ronald Koeman, qui affrontait son ancienne équipe, ont terminé le match à dix après l'exclusion d'Eric Garcia (87e). Un nouveau cauchemar au Portugal pour les Catalans, qui s'enfoncent un peu plus dans une crise sans fin.

En parallèle, le Bayern Munich, qui avait corrigé les Catalans 3-0 au Camp Nou en ouverture, a encore déroulé mercredi chez lui face au Dynamo Kiev (5-0).

En mode rouleau-compresseur,

l'ogre allemand s'est notamment appuyé sur un doublé express de Robert Lewandowski pour consolider sa première place du groupe. Le buteur polonais, déjà auteur de 7 buts en 6 matches de championnat, a débuté sa campagne européenne avec 4 buts en 2 matches.

Héroïque Cristiano Ronaldo! Tenu en échec par Villarreal, le revenant portugais a émergé à la 90⁺5 pour marquer le but de la victoire et délivrer Manchester United.

Devenu l'homme qui a joué le plus grand nombre de matches en C1 dans l'histoire (178), Ronaldo, vénéré par Old Trafford, a débloqué la situation dans les temps additionnel et a offert les premiers points aux Mancunians.

Auparavant, Alex Telles, trouvé par Bruno Fernandes, avait décoché une reprise de volée très pure du gauche pour répondre au but de Paco Alcacer. Et les Diaboles rouges peuvent remercier leur gardien espagnol David De Gea, qui a multiplié les parades notamment sur l'intenable recrue néerlandaise du "Sous-marin jaune" Arnaud

Danjuma. Ronaldo pourra prolonger ce retour en grâce dans deux semaines face à l'Atalanta Bergame: les Italiens ont arraché les trois points dans la souffrance face aux Young Boys de Berne grâce à un but de Matteo Pessina, qui a débloquent son compteur en C1, à la conclusion d'un excellent travail sur l'aile de Duvan Zapata.

Pour son premier match de Ligue des Champions à domicile depuis 2016, Wolfsburg a été rejoint par Séville en fin de match (1-1).

Les Allemands ont marqué juste après la reprise par leur milieu de terrain Renato Steffen (48e), à la suite d'une action confuse partie d'un centre de Max Arnold sur la droite et marquée par plusieurs rebonds dans la surface de Bounou, façon billard à trois bandes.

Un penalty a été sifflé à sept minutes de la fin, assorti d'un carton rouge pour Joshua Guilavogui, déjà averti. Les joueurs de Wolfsburg ont eu beau protester, la VAR a rendu son verdict et permis à Rakitic, trois mi-

“L'ancêtre” des mosaïques méditerranéennes découvert en Turquie

La découverte d'un pavé vieux de 3.500 ans, considéré comme "l'ancêtre" des mosaïques méditerranéennes et reposant dans les vestiges d'une cité perdue, dans le centre de la Turquie, affûte les connaissances sur la vie quotidienne des toujours mystérieux Hittites de l'âge du bronze.

Cet assemblage de plus de 3.000 pierres, aux nuances naturelles de beige, rouge et noir, disposées en triangles et en courbes, a été mis au jour dans les traces d'un temple hittite du 15^e siècle avant J.C., soit 700 ans avant les plus vieilles mosaïques connues de l'Antiquité grecque.

"C'est l'ancêtre des mosaïques antiques, qui sont évidemment plus sophistiquées. Ce que nous avons là c'est sans doute la première tentative d'utiliser cette technique", s'enthousiasme Anacleto D'Agostino, directeur des fouilles d'Usakli Hoyuk, près de Yozgat.

Sur ce chantier à trois heures d'Ankara, la capitale turque, archéologues turcs et italiens manient la pelle et le pinceau pour en apprendre davantage sur les localités hit-

tites, un des plus puissants royaumes de l'Anatolie ancienne.

"Pour la première fois, ces gens ont ressenti le besoin de faire quelque chose de différent, avec des figures géométriques, en assemblant les couleurs, au lieu de faire un pavé simple. Peut-être que le constructeur était un génie? Ou qu'on lui a commandé un revêtement de sol et il a décidé de faire un truc insolite", explique-t-il.

Situé face au mont Kerkenes, le temple qui abritait cette esquisse de mosaïque était dédié à Teshub, le dieu de l'Orage vénéré par les Hittites, l'équivalent de Zeus chez les Grecs.

"C'est probablement ici que les prêtres hittites effectuaient leurs rituels en regardant le sommet du mont Kerkenes", estime l'archéologue.

Outre la mosaïque, les archéologues ont aussi découvert des céramiques provenant d'un palais, confortant l'hypothèse selon laquelle Usakli Hoyuk est bien la cité perdue de Zippalanda.

Lieu de culte majeur dédié au

dieu de l'Orage, régulièrement mentionné dans des tablettes hittites, l'emplacement exact de Zippalanda reste mystérieux à ce jour.

"Les chercheurs s'accordent pour penser qu'Usakli Hoyuk est un des deux sites les plus probables. Avec la découverte des vestiges du palais et de ses céramiques et verres luxueux, cette probabilité est renforcée. Il nous manque seulement la preuve ultime: une tablette portant le nom de la cité", affirme M. D'Agostino.

Les trésors d'Usakli Hoyuk, dont les habitants n'hésitaient pas à faire venir des cèdres du Liban pour bâtir leurs temples et leurs palais, ont été engloutis comme le reste du monde hittite, pour une raison toujours inexpliquée, vers la fin de l'âge du bronze.

Parmi les hypothèses de cet effondrement, celle d'un changement du climat accompagné de troubles sociaux.

Près de 3.000 ans après leur disparition de la surface de la Terre, les Hittites continuent d'habiter l'imaginaire des Turcs.



Une figure hittite représentant le soleil est le symbole d'Ankara. Dans les années 1930, le fondateur de la Turquie moderne, Mustafa Kemal Ataturk, présentait les Turcs comme les descendants directs des Hittites.

"Je ne sais pas si nous pouvons trouver un lien entre les Hittites et les gens qui vivent ici aujourd'hui. Des millénaires ont passé et les populations se sont déplacées. Mais j'aime imaginer qu'il subsiste une sorte de connexion spirituelle", sourit l'archéologue.

Comme pour honorer ce lien,

l'équipe des fouilles a reconstitué les traditions culinaires hittites, en essayant des recettes anciennes sur des céramiques fabriquées à l'identique, avec la technique et l'argile utilisées à l'époque.

"On a reconstitué les céramiques hittites avec l'argile trouvée dans le village où se trouve le site: on a cuit des dattes et du pain dessus, comme les Hittites avaient coutume d'en manger", rapporte Valentina Orsi, la co-directrice des fouilles.

"Et c'était très bon", précise-t-elle.

Recettes

Sablés fondant à la noisette



Ingredients

Ingredients pour une soixantaine de gâteau plus ou moins selon la taille :

- 280 g de farine
- 100 g poudre de noisette torréfiée à 150 degrés pendant 15 minutes
- 50 g de sucre semoule
- ½ cc de Vanille en poudre
- 200 g de beurre mou
- 1 pincée de sel

Instructions

Dans la cuve d'un robot mélanger les ingrédients.
Travailler avec la feuille.
Vérifier la consistance de la pâte.

Etaler sur un plan de travail pas trop fin.

Découper à l'aide d'un emporte-pièce rond des forme de demi lune.

Façonner comme des cornes de gazelle en remontant la pâte.

7. Placer sur une plaque recouverte de papier sulfurisé.

8. Enfourner dans un four préchauffé à 180 degrés pendant 20 minutes.

9. Sortir et laisser complètement refroidir avant de manipuler.

10. Enrober les sablés avec le sucre glace.

11. Conserver dans une boîte en fer à l'abri de la lumière.

Apnée du sommeil : pourquoi faire du sport est un bon traitement

Faire du sport pourrait améliorer vos nuits ! Selon une récente étude réalisée par l'American Heart Association et publiée dans la revue *Circulation*, l'entraînement physique pourrait être un traitement complémentaire utile pour les personnes souffrant d'apnée obstructive du sommeil modérée à sévère. Pour rappel, la maladie se caractérise par des ronflements bruyants et une respiration perturbée et peut augmenter le risque de maladie cardiaque, d'accident vasculaire cérébral et de déclin cognitif. "L'exercice physique semble être un traitement non pharmacologique attrayant et complémentaire", a en effet déclaré la chercheuse principale de l'étude Linda Massako Ueno-Pardi, professeure agrégée à l'École des arts, des sciences et des sciences humaines de l'Université de São Paulo au Brésil et collaboratrice de l'Institut américain de cardiologie.

Apnée du sommeil : des symptômes réduits en 6 mois

L'apnée du sommeil est généralement traitée PPC, c'est-à-dire ventilation en pression positive continue des voies respiratoires. Une respiration assistée qui se fait grâce à une machine qui pousse l'air à travers un masque dans les voies respiratoires pour les maintenir ouvertes pendant qu'une personne dort.

Selon une déclaration scientifique

de l'American Heart Association publiée en juin dernier, entre 40% et 80% des personnes atteintes de maladies cardiovasculaires souffrent d'apnée du sommeil. Des études antérieures avaient déjà démontré que les personnes souffrant d'apnée du sommeil subissaient une diminution du métabolisme cérébral ou la capacité du cerveau à obtenir du glucose et l'utiliser correctement alors que c'est sa principale source de carburant. Un problème pouvant altérer les fonctions cognitives.

L'étude réalisée par Linda Massako Ueno-Pardi et son équipe avait donc pour but de voir si l'exercice physique pouvait aider à corriger ce problème.

Cette nouvelle étude réalisée sur 47 adultes brésiliens souffrant d'apnée obstructive du sommeil modérée à sévère s'est appuyée sur une petite étude publiée en 2019 dans la revue *Brain Plasticity* démontrant que l'activité aérobie améliorait le métabolisme du glucose cérébral et la fonction exécutive chez les adultes d'âge moyen ayant un risque de développer la maladie d'Alzheimer. Ils ont donc fait faire de l'exercice à la moitié de leurs 47 participants à l'étude pendant 60 minutes trois fois par semaine pendant six mois. L'autre moitié des personnes n'effectuaient aucune activité physique.

À noter que l'exercice physique supervisé comprenait cinq minutes d'échauffement, 25-40 minutes de vélo stationnaire, 10 minutes de renforce-

ment musculaire et cinq minutes de récupération.

Le sport, une option curative ?

Résultat, au bout de six mois, les personnes ayant réalisé de l'exercice ont montré une amélioration de la capacité du cerveau à utiliser le glucose, une réduction des symptômes d'apnée du sommeil et une amélioration de la fonction cognitive, y compris une amélioration de 32% de l'attention et de la fonction exécutive. "Nos traitements actuels impliquent en grande partie de pousser l'air dans les voies respiratoires des gens, ce qui est formidable, et cela fonctionne. Mais c'est une sorte d'instrument contondant.

L'entraînement physique est une option qui pourrait être bénéfique et peut-être même curative. Ceci est particulièrement important avec une maladie où notre traitement de référence n'est pas curatif", assure Michael Grandner, directeur du programme de recherche sur le sommeil et la santé et professeur agrégé de psychiatrie au Collège de médecine de l'Université d'Arizona à Tucson. 1

Les auteurs de l'étude estiment donc que l'exercice physique devrait être ajouté au protocole de traitement de l'apnée du sommeil. Pour rappel, au moins 30% des plus de 65 ans souffrent d'apnée du sommeil selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).